

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2020



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE 

Rapports annuels 2020 du Comité de vérification

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs
pour l'exercice 2020

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs
concernant la Facilité d'investissement pour l'exercice 2020

Réponse du Comité de direction
aux rapports annuels du Comité de vérification
pour l'exercice 2020

18 juin 2021

Rapports annuels 2020 du Comité de vérification

© Banque européenne d'investissement, 2022.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org. Vous pouvez aussi contacter le bureau d'information à l'adresse info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.
Imprimé sur papier FSC®.

Table des matières

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs pour l'exercice 2020

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	1
1. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	4
1.1 Modèle économique et durabilité : incidences de la pandémie de COVID-19 et Feuille de route de la banque du climat.....	4
1.2 Alignement du Groupe	8
1.3 Technologies de l'information et de la communication au sein du Groupe : stratégie, transformation numérique et gestion des risques liés à la sécurité de l'information.....	10
1.4 Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) : rôle de supervision du Comité de vérification, état d'avancement du projet et feuille de route pour la mise en oeuvre	12
2 ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	17
2.1 Mandat	17
2.2 Composition.....	17
2.3 Réunions et liens avec l'extérieur	17
ANNEXE 1 – DÉTAIL DES RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DURANT L'ANNÉE	19
ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ÉMISES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	25
ANNEXE DES ABRÉVIATIONS	30

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs concernant la Facilité d'investissement pour l'exercice 2020

1.	INTRODUCTION.....	33
2.	EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	33
	Contacts avec la direction.....	33
	Auditeurs externes (KPMG).....	33
	Audit interne.....	34
	Inspection générale	34
	Cour des comptes européenne	34
3.	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	34
	Base d'établissement des états financiers.....	35
4.	CONCLUSION	35

Réponse du Comité de direction aux rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2020

I.	MESSAGES CLÉS	36
II.	RÉPONSE AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	39
1.	VIABILITÉ ET MODÈLE ÉCONOMIQUE.....	39
2.	ALIGNEMENT DU GROUPE.....	41
3.	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DU GROUPE : STRATÉGIE DU GROUPE, TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GESTION DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES INFORMATIONS (Y COMPRIS LA CYBERSÉCURITÉ).....	45
4.	PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION PROPRE À LA BEI (BEI-REP) : RÔLE DE SUPERVISION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE.....	46
III.	LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT	50

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR L'EXERCICE 2020

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport est une synthèse des résultats du travail effectué par le Comité de vérification pour 2020. Le Comité de vérification s'appuie sur ce travail, ainsi que sur celui effectué dans le cadre du rapport pour l'exercice précédent et sur les recommandations qui y sont formulées, pour élaborer ses observations et recommandations clés. Dans le présent rapport, les principales observations du Comité de vérification sont regroupées en quatre thèmes :

- 1) modèle économique et durabilité : incidences de la pandémie de COVID-19 et Feuille de route de la banque du climat ;
- 2) alignement du Groupe ;
- 3) technologies de l'information et de la communication du Groupe BEI : stratégie, transformation numérique et gestion des risques liés à la sécurité de l'information ; et
- 4) processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) : rôle de supervision du Comité de vérification, état d'avancement du projet et feuille de route pour la mise en œuvre.

Le mandat et la portée des travaux du Comité de vérification sont déterminés par les statuts de la BEI ainsi que par son règlement intérieur. Trois responsabilités incombent au Comité de vérification :

- i) le contrôle des comptes de la BEI (ci-après la « Banque ») et du Groupe BEI¹ (ci-après le « Groupe »), pour lequel le Comité de vérification s'appuie largement sur une collaboration avec l'auditeur externe ;
- ii) la vérification de la régularité des opérations de la BEI, eu égard au suivi des activités liées à l'environnement de contrôle interne, à la gestion des risques, à la conformité et à l'audit interne ; et
- iii) la vérification de la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

En 2020, le Comité de vérification s'est acquitté de sa mission en :

- i) publiant les déclarations sur les états financiers de la BEI et du Groupe BEI au 31 décembre 2020, qui ont été remises au Conseil des gouverneurs et font partie intégrante du rapport annuel du Groupe BEI,
- ii) élaborant le présent rapport annuel, et
- iii) élaborant son document stratégique clé, les Principes directeurs BEI-REP.

L'année 2020 a été extraordinaire, marquée par une conjoncture économique difficile en raison de l'apparition de la pandémie, mais aussi par la persistance de taux d'intérêt bas et l'assouplissement des décisions de politique macroéconomique prises par les banques centrales du monde entier. La crise sanitaire a fait peser un fardeau sans précédent sur les citoyens et sur les systèmes de santé, ainsi que sur les économies et les finances publiques d'une manière générale. Les perturbations liées à la pandémie ont eu des répercussions sur le personnel de la Banque, ses systèmes informatiques, ses installations et ses relations avec les prestataires de services externes et les clients.

En 2020, le Comité de vérification, à l'instar des services de la BEI, a tenu ses réunions en vidéoconférence et a organisé plusieurs sessions d'information virtuelles supplémentaires axées sur le suivi des activités de la Banque dans les domaines suivants : résilience opérationnelle, qualité des actifs, gestion des liquidités et de la collecte de ressources, capacité en matière de tests de résistance, planification du capital, et risques liés à l'informatique et à la cybersécurité.

Afin de réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus, l'Union européenne a réagi en dotant le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 d'une enveloppe supplémentaire

¹ Le Groupe BEI est constitué de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI), qui est détenu majoritairement par la BEI.

de 750 milliards d'EUR au titre du plan de relance NextGenerationEU. Le Groupe BEI a pris plusieurs initiatives pour réagir face à la pandémie et a lancé le Fonds de garantie paneuropéen (EGF) doté de 25 milliards d'EUR. Il participe également à la mise en œuvre de plusieurs programmes dans le cadre du prochain budget de l'UE, tels que le Fonds InvestEU ou l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI). En outre, à la faveur des engagements pris par le Conseil d'administration de la BEI en matière d'action pour le climat et de durabilité environnementale, la Banque a élaboré une stratégie climatique et une Feuille de route de la banque du climat (FdRBC). Si les changements apportés aux opérations par l'EGF et InvestEU peuvent avoir des incidences à court et moyen terme, l'évolution des activités de la Banque à l'appui de l'action climatique dans le cadre de la FdRBC devrait avoir un impact stratégique plus durable.

Concernant la viabilité financière, le Comité de vérification reconnaît que les activités que la Banque mènera à l'avenir au titre de la Feuille de route de la banque du climat, d'InvestEU et du nouveau Fonds de garantie paneuropéen évolueront encore et devraient modifier la nature et le profil de risque de ses opérations. Les nouvelles activités et les nouveaux mandats (y compris ceux en cours de négociation) doivent être suffisamment rémunérés pour assurer la viabilité à long terme et l'adéquation du capital de la Banque et pour préserver son modèle économique.

En raison de l'impact attendu de la pandémie sur les portefeuilles de prêts, la Banque a prudemment augmenté ses provisions spécifiques et collectives, ce qui a eu des répercussions négatives sur l'excédent net pour l'exercice. Le Comité de vérification souligne qu'il est important que la rentabilité conserve un niveau tel que le Groupe BEI puisse rester financièrement autonome sur le long terme. L'excédent net annuel représente une source considérable pour la production interne de capital dont la BEI a besoin pour atteindre les objectifs de politique publique exigeants et de plus en plus élevés et maintenir un profil de risque stable. En outre, le Comité de vérification réaffirme que le Cadre de référence de la propension au risque doit faire l'objet d'un document d'orientation stratégique et prudentielle à part entière et intégré au niveau du Groupe en 2021, couvrant les risques financiers et non financiers, ainsi que les risques liés au climat et à l'environnement.

En ce qui concerne la résilience opérationnelle, le Comité de vérification souligne la nécessité de renforcer le suivi, la gestion et la surveillance des risques opérationnels et technologiques, notamment les risques liés à la cybersécurité, et à plus long terme, de mettre en œuvre une stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau du Groupe BEI. Cette stratégie devrait pouvoir soutenir l'organisation et de lui permettre de faire évoluer son modèle économique au cours des 5 à 10 prochaines années. En outre, en utilisant au mieux l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle, il conviendrait d'étudier les possibilités de l'analyse des mégadonnées afin d'exploiter tout le potentiel de la base de données unique de la Banque liée aux projets, aux produits et aux contreparties.

Une meilleure résilience opérationnelle passe également par un renforcement des règles et procédures de gouvernance. Des règles et des procédures laxistes ou incomplètes, de nature non contraignante, pourraient engendrer des risques sérieux pour le fonctionnement des instances dirigeantes de la Banque et ces risques devraient être éliminés. Par conséquent, pour limiter ces risques opérationnels à fort impact potentiel, les codes, règles et processus de gouvernance pertinents devraient être revus et renforcés afin de garantir une plus grande sécurité opérationnelle des instances dirigeantes de la Banque et de la BEI dans son ensemble, conformément aux meilleures pratiques bancaires (MPB) en vigueur.

S'agissant de l'alignement du Groupe, c'est-à-dire la création d'une véritable structure et gouvernance de groupe dans laquelle la société mère exerce une réelle supervision de la BEI et du FEI, ainsi que de toute autre filiale à venir, le Comité de vérification reconnaît que la Banque a lancé de nombreux projets et initiatives favorisant sa concrétisation dans les domaines des opérations, de la gestion des risques et de la conformité. Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées sur ses recommandations déjà formulées. Il recommande de renforcer la dimension de groupe dans les domaines de l'évaluation des risques, de la gestion des opérations et du modèle économique des filiales en suscitant une prise de conscience au niveau de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe BEI, ainsi que dans le domaine de l'information financière et de la comptabilité. Le Comité de vérification continue d'insister sur une supervision à l'échelle du Groupe pour l'ensemble des trois lignes de défense. S'agissant du processus d'instruction et d'approbation des prêts, il renvoie à ses recommandations de l'année précédente concernant la mise en œuvre par étapes du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque puisqu'il relève du processus d'octroi de crédit.

En 2020, le Comité de vérification a constaté une mise en exergue accrue des technologies de l'information et de la communication, en particulier en matière de stratégie, de transformation numérique et de gestion des risques liés à la sécurité de l'information (notamment la cybersécurité). Si l'apparition de la pandémie a entraîné une transition rapide vers le télétravail, accélérant le déploiement de certaines technologies telles que la vidéoconférence et la signature électronique, elle a en même temps retardé la réflexion stratégique à long terme sur les TIC et accru le risque de cyberattaques. Le Comité de vérification recommande la mise en place, d'ici l'été 2021 et sous l'impulsion d'un ton effectivement donné par la direction, d'une stratégie en matière de TIC pour le Groupe BEI englobant les importantes dépenses d'investissement requises, ainsi que la nomination en temps utile d'un directeur des systèmes d'information du Groupe BEI et la promotion d'une forte culture de la cybersécurité.

Quant au processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et au rôle supplémentaire du Comité de vérification dans le cadre de son troisième mandat, qui consiste à vérifier la conformité avec les MPB, le Comité de vérification s'est attelé, au cours de l'année écoulée, à favoriser l'application opérationnelle de la décision du Conseil des gouverneurs de renforcer le rôle de supervision du Comité de vérification, dans le cadre statutaire existant. Le recrutement de l'équipe BEI-REP est presque terminé et le cadre BEI-REP a été élaboré sur trois niveaux ; le premier, à savoir les Principes directeurs BEI-REP, a été achevé et approuvé par le Conseil des gouverneurs. Le renforcement du rôle de supervision du Comité de vérification et le processus BEI-REP contribueront à l'application intégrale des meilleures pratiques bancaires à la BEI, ainsi qu'au processus de supervision et de vérification du respect des MPB, dans le cadre duquel la BEI s'efforce de montrer l'exemple parmi ses pairs.

En ce qui concerne le Cadre de conformité MPB, le Comité de vérification se réjouit de sa maturation accrue et attend avec intérêt la mise en place du Registre des règles en matière de MPB. Le Comité de vérification attend des avancées supplémentaires sur i) la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense et ii) la mise en place de la fonction de conformité réglementaire. Il renouvelle sa recommandation de 2018 et 2019 qui a trait à la publication des ratios prudentiels et au développement de la capacité à produire les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS.

Les autoévaluations annuelles sur les MPB que les services de la Banque réalisent et soumettent au Comité de vérification dans le cadre de sa mission de contrôle de la mise en œuvre des MPB par la Banque, ont conclu, en accord avec le Comité de direction, que l'application globale des MPB était, comme l'année dernière, « en conformité partielle » avec les meilleures pratiques bancaires. Les perspectives ont toutefois été jugées plus positives à la faveur des progrès réalisés par la Banque pour répondre pleinement aux conclusions de l'Audit interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), comme énoncées par le Comité de vérification dans son rapport de l'année précédente.

Les recommandations qu'il formule font l'objet d'une feuille de route du Comité de direction pour leur mise en œuvre. Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il revoie cette feuille de route régulièrement. Il attend du Comité de direction et des services de la Banque qu'ils poursuivent la mise en œuvre de ces recommandations selon le calendrier convenu.

Enfin, le Comité de vérification estime avoir adopté, durant l'exercice considéré, une stratégie ciblée en matière d'objectifs et de moyens utilisés pour obtenir les assurances nécessaires et les fruits de son travail. Le Comité de vérification considère qu'il a continué d'entretenir des relations appropriées avec le Comité de direction et le personnel de la Banque, ainsi qu'avec les consultants et les auditeurs externes, tout en préservant, en toutes circonstances, son indépendance.

En 2020, et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il a continué de recevoir du Comité de direction et des services de la BEI tout le soutien nécessaire, ce qui lui a permis de s'acquitter convenablement de ses responsabilités. Il espère pouvoir compter sur le même appui à l'avenir. Le Comité de vérification apprécie l'assistance pertinente reçue du président, du Comité de direction, du Conseil d'administration et des différents services du Groupe et il les en remercie.

Le Comité de vérification reste pleinement déterminé à remplir sa mission afin de contribuer au renforcement continu du Groupe BEI en ces temps difficiles, tout en préservant son indépendance.

1. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Comité de vérification énonce ci-dessous ses principales observations et recommandations qui constituent des priorités pour le Comité de direction, le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs. Elles sont basées sur les activités du Comité de vérification courant 2020, décrites dans la section 2 du présent rapport.

Le Comité de vérification a régulièrement suivi l'application de ses recommandations antérieures au moyen de la feuille de route du Comité de direction pour leur mise en œuvre, qui décrit les mesures prises par le Comité de direction et la Banque (voir annexe 2). Le Comité de vérification attend du Comité de direction et des services qu'ils mettent en œuvre ces recommandations, avec le soutien du Conseil d'administration, selon le calendrier prévu.

En 2020, à l'instar des services de la BEI, le Comité de vérification a utilisé la vidéoconférence pour ses réunions afin d'atténuer les risques posés par la pandémie de COVID-19. Les réunions virtuelles ont limité ses interactions avec le Comité de direction et les services de la Banque par rapport aux réunions physiques. Cette situation a été partiellement compensée par des sessions d'information virtuelles plus fréquentes au cours de l'année et par la facilité de convoquer des réunions à brève échéance.

Le Comité de vérification a rencontré les services de la BEI à trois reprises afin d'examiner la feuille de route pour la mise en œuvre de ses recommandations antérieures et a l'intention de poursuivre sur cette voie au cours de l'année à venir. Le Comité de vérification rappelle que cette feuille de route est le principal document de contrôle d'un rapport annuel à l'autre. De cette manière, le Comité de direction, le Conseil d'administration, le Comité de vérification et le Conseil des gouverneurs peuvent voir clairement les progrès réalisés et les échéances fixées pour accomplir les actions demandées par le Comité de vérification. La feuille de route sera officiellement actualisée (suppression des actions menées à bien et ajout des nouvelles actions requises) et validée avec le Comité de direction chaque année.

1.1 Modèle économique et durabilité : incidences de la pandémie de COVID-19 et Feuille de route de la banque du climat

Contexte

L'année 2020 a été extraordinaire, marquée par une conjoncture économique difficile en raison de l'apparition de la pandémie, mais aussi par la persistance de taux d'intérêt bas et l'assouplissement des décisions de politique macroéconomique prises par les banques centrales du monde entier. Les économies de l'UE et les petites, moyennes et grandes entreprises ont connu des perturbations économiques et une baisse significative de leurs activités en raison des mesures de confinement, alors que la gravité et la durée de la pandémie restaient inconnues. La crise sanitaire a fait peser un fardeau sans précédent sur les citoyens et sur les systèmes de santé, ainsi que sur les économies et les finances publiques d'une manière générale. Les perturbations liées à la pandémie ont eu des répercussions sur le personnel de la Banque, ses systèmes informatiques, ses installations et ses relations avec les prestataires de services externes et les clients.

Afin de réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus, l'Union européenne a réagi en dotant le cadre financier pluriannuel 2021-2027 d'une enveloppe supplémentaire de 750 milliards d'EUR au titre du plan de relance NextGenerationEU. Le budget total de l'UE met à disposition une enveloppe de 1 800 milliards d'EUR qui « permettra de sortir de la crise et jettera les bases d'une Europe moderne et plus durable »². L'un des éléments clés de l'initiative « NextGenerationEU » est la Facilité pour la reprise et la résilience, qui répond au double objectif de ce financement massif de l'UE.

Le Groupe BEI participe à la mise en œuvre de plusieurs initiatives relevant du budget de l'UE, telles que InvestEU ou l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI). S'appuyant sur l'expérience du FEIS, le programme InvestEU a été créé pour apporter un soutien crucial aux

² Budget de l'UE : https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget_fr

entreprises afin qu'elles se relèvent de la pandémie. En tant que partenaire privilégié chargé de la mise en œuvre d'InvestEU, le Groupe BEI, parallèlement à d'autres partenaires tels que les banques nationales de promotion économique, soutiendra les projets présentant un profil de risque plus élevé. En visant des opérations présentant un profil de risque plus élevé, InvestEU augmentera considérablement la capacité de prise de risque du Groupe BEI. Cette propension au risque plus élevée sera gérée en tenant compte de la nécessité impérative de couvrir les coûts de ces opérations.

Le Groupe BEI a pris plusieurs initiatives pour répondre à la pandémie et a lancé le Fonds de garantie paneuropéen (EGF) doté de 25 milliards d'EUR. L'EGF est un instrument entièrement nouveau dans le portefeuille des produits de la BEI. Il s'appuie sur le soutien total de la garantie des États membres de l'UE et sera utilisé pour fournir des lignes de crédit de liquidités et de fonds de roulement aux clients du secteur privé et pour maintenir les PME à flot. Au sein du Groupe BEI, il est prévu que le FEI dirige la mise en œuvre de l'EGF.

Dans l'ensemble, les opérations du Groupe BEI devraient encore évoluer dans le cadre de l'EGF et d'InvestEU. Ces objectifs de politique publique devront être mis en adéquation avec l'impératif de viabilité à long terme du Groupe BEI. En outre, la couverture intégrale des coûts des activités et des mandats est nécessaire pour éviter de demander aux États membres de contribuer à des augmentations du capital.

La pandémie a accéléré certaines tendances existantes dans le domaine de l'intermédiation financière, comme la baisse de la rentabilité dans un contexte de taux d'intérêt bas, la dépendance accrue à l'égard de la technologie, des solutions informatiques et des prestataires de services externes. En raison de la pandémie et à l'instar d'autres grandes organisations, la BEI a été contrainte d'adopter rapidement le télétravail intégral, tout en prenant des mesures pour faire face à la pandémie et pour aider les clients dans leurs besoins de financement.

Au cours de l'année écoulée, le travail du Comité de vérification a surtout porté sur le suivi de la résilience opérationnelle de la Banque, de la qualité des actifs, de la gestion des liquidités et de la collecte de fonds, des capacités en matière de tests de résistance, de la planification du capital, ainsi que des risques liés à l'informatique et à la cybersécurité.

En raison des répercussions de la pandémie, il a tenu de nombreuses sessions d'information virtuelles afin d'évaluer la réponse de la Banque dans ce nouvel environnement opérationnel et face aux risques émergents. Le Comité de vérification a reçu des rapports réguliers sur les encours vulnérables, l'ampleur des demandes de report de paiement, les mesures prises pour répondre aux besoins des clients, la disponibilité opérationnelle et les moyens informatiques. Il a également abordé la planification du capital et les résultats des tests de résistance. Comme d'autres autorités qui ont mis en place des mesures de soutien pour assurer la continuité opérationnelle, le Comité de vérification a accepté de reporter les tests de résistance de l'ABE à 2021 afin d'alléger les pressions exercées sur la Banque par les relations de travail à distance et l'évolution de la crise sanitaire et économique.

S'agissant du risque de marché et de la liquidité, le Comité de vérification a suivi l'état de préparation de la Banque en vue de la mise en œuvre de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt (IBOR), et a reçu des rapports réguliers sur les niveaux de liquidité et de financement, ainsi que des rapports envoyés à la Banque centrale du Luxembourg (BCL). Il a examiné l'état d'avancement de l'application des recommandations de la BCL par la Banque. Dans l'ensemble, la gestion des liquidités et du financement de la Banque est restée satisfaisante au cours de l'année écoulée, avec des positions de liquidité élevées et des pratiques de gestion adéquates.

Au cours de cette période, et s'appuyant sur les engagements pris par le Conseil d'administration de la BEI en matière d'action pour le climat et de durabilité environnementale, la Banque a élaboré une stratégie et une feuille de route de la banque du climat (FdRBC), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. La FdRBC prévoit la transformation de la BEI en une banque européenne du climat, dont plus de 50 % de l'ensemble des activités de prêt soutiendront les actions en faveur du climat et de la durabilité environnementale d'ici 2025, et dont tous les financements seront alignés sur les objectifs de l'accord de Paris. Elle comprend également une analyse des risques climatiques et un cadre d'alignement qui imprégneront l'évaluation des projets et contreparties et le suivi du portefeuille de prêts. Cette nouvelle orientation des opérations en faveur de l'action climatique modifiera à la fois l'activité de prêt et le financement de la BEI. Si les changements apportés aux opérations par l'EGF et InvestEU peuvent avoir des incidences à court et moyen terme, l'évolution des activités de la Banque à l'appui de l'action climatique dans le cadre de la FdRBC devrait avoir un impact stratégique plus durable.

Les priorités du mécanisme de surveillance unique (MSU) de la BCE pour 2021 prévoient le contrôle par la BCE de l'alignement des banques sur les attentes énoncées dans le guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement. Le Comité de vérification attend de la BEI qu'elle intègre ces nouveaux risques dans sa stratégie opérationnelle et son cadre de gestion des risques, dans un souci de conformité avec les meilleures pratiques bancaires et compte tenu de la FdRBC.

Outre l'action en faveur du climat, la BEI se concentre sur d'autres priorités, notamment la nécessité de soutenir pleinement les priorités stratégiques de l'UE en matière de transition vers une économie numérique et de mettre en œuvre les mandats du CFP pour 2021-2027, tels que InvestEU, l'IVCDCl et les mesures de « l'équipe d'Europe » (*Team Europe*), pour les opérations à l'extérieur de l'UE.

Principales observations

Modèle économique et durabilité – Les activités futures de la Banque au titre de la Feuille de route de la banque du climat, d'InvestEU et du nouveau Fonds de garantie paneuropéen devraient modifier la nature et le profil de risque de ses opérations et avoir des incidences sur son modèle économique. Les nouvelles activités et les nouveaux mandats doivent être suffisamment rémunérés pour assurer la viabilité à long terme et l'adéquation du capital de la Banque. Le Comité de vérification souligne que la couverture des coûts des mandats et des activités reste essentielle pour la pérennité de la Banque. En outre, la pression liée à la tendance observée au cours des années antérieures en matière de couverture insuffisante des coûts de certains mandats et certaines opérations s'est poursuivie au cours de l'année dernière. Cette tendance, accompagnée des effets de la faiblesse des taux d'intérêt et de la pandémie, a pesé sur le niveau de l'excédent net. La note AAA de la Banque est nécessaire pour garantir des sources de financement appropriées sur le marché et elle doit être préservée. La couverture des coûts des mandats est indispensable.

La Banque doit en outre conserver la confiance de ses investisseurs publics et privés en maintenant sa note élevée, qui est essentielle pour permettre au Groupe de proposer des produits à des tarifs concurrentiels. La note AAA de la Banque est donc le fondement de son modèle économique. Elle est ancrée dans sa solidité financière, sa bonne gouvernance, sa résilience, sa viabilité à long terme et dans le soutien que lui accordent ses actionnaires, les États membres de l'UE. La capacité du Groupe BEI à émettre des obligations notées AAA est un mécanisme rentable par lequel l'impact financier du capital des États membres est fortement démultiplié.

La BEI n'est pas une institution financée par le budget de l'UE et elle doit se procurer ses ressources sur les marchés des capitaux, où la confiance joue un rôle essentiel. D'autre part, en tant qu'institution bancaire au service des politiques publiques de l'UE, la BEI doit continuer à maintenir un équilibre entre sa mission stratégique et un niveau adéquat de couverture des coûts pour les services qu'elle fournit.

Il est important que la rentabilité de la BEI soit telle que le Groupe BEI puisse rester financièrement autonome sur le long terme. L'excédent net annuel représente une source considérable pour le capital dont la BEI aura besoin à l'avenir pour atteindre les objectifs de politique publique exigeants et de plus en plus élevés. Le Comité de vérification reconnaît l'orientation stratégique adoptée par la Banque avec la FdRBC, l'EGF et InvestEU, qui s'accompagne de la tendance à la baisse de l'excédent net préexistante. Cependant, il convient de rétablir rapidement la couverture des coûts, une mesure nécessaire pour éviter de demander aux États membres de contribuer à des augmentations du capital.

Qualité du crédit – La pandémie a affecté les clients de la Banque, ce qui a entraîné de nombreuses demandes de renégociation des prêts et engendré des effets négatifs sur la qualité des actifs. À la fin de 2020, le total des encours non productifs est resté modeste mais marqué d'une tendance à la hausse. Le Comité de vérification a salué le travail de la Banque en ce qui concerne l'approche cohérente et claire adoptée et les mesures prises pour répondre aux besoins des clients et pour évaluer les incidences sur les portefeuilles de prêts et de fonds propres. Les lignes directrices ont été adaptées pour tenir compte de la restructuration de prêts productifs et non productifs, et une nouvelle méthodologie plus granulaire et alignée sur les MPB a été élaborée pour évaluer les signes précoces de détérioration ou les encours non productifs.

En raison de l'impact attendu sur les portefeuilles de prêts, la Banque a prudemment augmenté ses provisions spécifiques et collectives, ce qui a eu des effets négatifs sur l'excédent net de l'exercice. Le Comité de vérification

a pris note de cette situation et souligne la nécessité d'adopter une approche prudente en assurant une surveillance continue des portefeuilles de prêts et de fonds propres afin de déceler toute nouvelle détérioration. La pandémie aura un effet durable sur les contreparties de la Banque, avec le risque que les contraintes de liquidité initiales liées à la crise sanitaire se transforment en problèmes de solvabilité, en particulier pour les PME moins capitalistiques.

Planification financière et tests de résistance – La Banque a réalisé plusieurs évaluations de la vulnérabilité, ainsi que des tests et scénarios de résistance afin de mieux comprendre les répercussions de la pandémie, notamment du point de vue du capital, et elle a élaboré des plans de gestion du capital appropriés. L'approche du FEI en matière de viabilité du capital doit être revue à la faveur des objectifs stratégiques visant à assurer la viabilité à la fois de la BEI et du FEI, ainsi que du Groupe BEI dans son ensemble, conformément à la politique de viabilité du capital du Groupe. -

En ce qui concerne les risques financiers, le Comité de vérification a demandé dans son rapport pour l'exercice précédent :

- i) qu'une évaluation des besoins approximatifs en capital liés aux différents projets de MPB s'inscrivant dans le cadre du Programme prudentiel MPB soit réalisée, communiquée dans le rapport sur les risques et intégrée dans le processus de planification du capital de la Banque, et
- ii) que le calcul des résultats des tests de résistance ne soit pas moins prudent que s'il avait été établi selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Le Comité de vérification souligne que la planification du capital doit mieux intégrer les évolutions réglementaires. La mise en œuvre de ces recommandations du Comité de vérification (également mentionnées dans la partie consacrée aux MPB) doit continuer en 2021.

Résilience opérationnelle – La pandémie et ses implications sur l'environnement opérationnel de la Banque, à savoir la mise en place du télétravail intégral, ont exacerbé le potentiel de risques opérationnels liés à l'erreur humaine, à des processus défaillants et à la dépendance excessive à l'égard des outils informatiques des utilisateurs finals, et ont aggravé la vulnérabilité des systèmes. Le Comité de vérification demande que l'on mette davantage l'accent sur le renforcement du suivi, de la gestion et de la surveillance des risques opérationnels et technologiques, notamment les risques liés à la cybersécurité et d'autres risques non financiers comme ceux relevant de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Enfin et surtout, un cadre de référence de la propension au risque entièrement intégré à tous les niveaux du Groupe sera essentiel pour la gestion des risques financiers et non financiers de la BEI et du Groupe. De surcroît, il faut reconnaître que la pandémie crée un environnement dans lequel une pression psychologique naturelle supplémentaire et durable peut s'exercer sur tous les employés. Cette question doit faire l'objet d'une attention continue et permanente.

Une meilleure résilience opérationnelle passe également par un renforcement des règles et procédures de gouvernance. Des règles et des procédures laxistes ou incomplètes, de nature non contraignante, pourraient engendrer des risques sérieux pour le fonctionnement des instances dirigeantes de la Banque et ces risques devraient être éliminés. Par conséquent, pour limiter ces risques opérationnels à fort impact potentiel, les codes, règles et procédures de gouvernance pertinents devraient être revus et renforcés afin de garantir une plus grande sécurité opérationnelle des instances dirigeantes de la Banque et de la BEI dans son ensemble, conformément aux meilleures pratiques bancaires en vigueur.

Processus d'instruction et d'approbation des prêts – Le Comité de vérification note que les recommandations du groupe de travail sur les trois lignes de défense se sont traduites par la création d'un bureau chargé de suivre la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense, actuellement en cours. Le Comité de vérification recommande instamment, dans un premier temps, de clarifier le périmètre des rôles et des responsabilités entre les première et deuxième lignes de défense, non seulement concernant le risque de crédit et la conformité, mais aussi pour tous les autres types de risques. Une fois ces éléments clarifiés, une réorganisation des services doit être entreprise afin de séparer, autant que possible, les deux lignes de défense et de supprimer les chevauchements. Il convient ensuite d'éclaircir le rôle du Conseil d'administration et du Comité de direction dans le processus d'approbation des prêts et les questions de délégation aux services. Le Comité de vérification partage l'avis du Comité de direction concernant l'importance de l'enchaînement des différentes étapes : il convient d'abord de procéder à la réorganisation avant d'analyser la question de la délégation. Il s'agit là d'un élément essentiel pour maintenir et renforcer la viabilité à long terme de la Banque.

Recommandations

Outre le fait que le Comité de direction progresse dans la mise en œuvre des recommandations des années précédentes, étant donné le volume et le nombre croissants de nouveaux mandats (toujours en cours de négociation), le Comité de vérification répète qu'il est impératif d'assurer une couverture adéquate des coûts de tous les mandats.

Le Cadre de référence de la propension au risque (RAF), qui couvre les risques financiers, a été approuvé il y a quelques années et des précisions ont été données concernant la mise en œuvre des indicateurs couvrant les risques non financiers. Le RAF doit être étendu et faire l'objet d'un document d'orientation stratégique et prudentielle à part entière et intégré au niveau du Groupe en 2021, couvrant les risques financiers et non financiers, ainsi que les risques liés au climat et à l'environnement.

1.2 Alignement du Groupe

Contexte

L'alignement du Groupe passe par la création d'une véritable structure et gouvernance de groupe dans laquelle la société mère exerce une réelle supervision de la BEI et du FEI, ainsi que de toute autre filiale dans un proche avenir. Au sens de la législation européenne, l'alignement du Groupe signifie que la société mère et la filiale doivent veiller à la mise en place d'une gouvernance, de processus et de mécanismes appropriés, cohérents et bien intégrés sur une base consolidée. Dans le fonctionnement et la gouvernance du Groupe, il convient d'établir un équilibre approprié entre le contrôle effectif de l'institution mère d'une part, et l'autonomie opérationnelle et la responsabilité de la filiale d'autre part. Un système efficace et efficient de contrôle interne est une composante essentielle d'une gestion sûre à l'échelle du Groupe.

Cet alignement suppose une supervision, au niveau du Groupe, de la première ligne de défense par les deuxième et troisième lignes de défense, ainsi que l'instauration de fonctions d'appui du Groupe. L'alignement du Groupe préservera l'autonomie et la responsabilité des instances dirigeantes du FEI au sein de la structure du Groupe BEI pour ce qui est de la mise en œuvre de la partie FEI de la stratégie opérationnelle et des cadres de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, élaborés par la BEI. Le processus d'alignement du Groupe implique également que le périmètre du processus BEI-REP sera étendu au FEI dans un avenir proche.

Principales observations

La Banque a lancé de nombreux projets et initiatives liés à la concrétisation de l'alignement du Groupe dans les domaines des opérations, de la gestion des risques et de la conformité. Le Comité de vérification se félicite des travaux en cours concernant les dispositions d'application de la Charte de gestion des risques Groupe, qui constituent le socle pour la mise en place d'une gestion des risques à l'échelle du Groupe et d'une supervision appropriée de celui-ci. Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées en matière de supervision par le Groupe de la deuxième ligne de défense au sein de la Banque.

Il note que d'autres politiques du Groupe ont été élaborées ou mises en place, telles que la Stratégie du Groupe en matière de fonds propres, le Plan de gestion du capital du Groupe, le Programme de tests de résistance du Groupe, le Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne à l'échelle du Groupe (ILAAP) et le Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe. Le périmètre du Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) a également été étendu à l'ensemble du Groupe. Selon un calendrier convenu sur la base de la feuille de route, le Comité de vérification s'attend à ce que le Cadre de référence de la propension au risque, l'ICAAP, le Plan de sauvetage et le Plan de rétablissement des ratios de capital soient prochainement étendus (d'ici le premier semestre 2021) à l'ensemble du Groupe en s'appuyant sur le Plan d'activité du Groupe BEI.

Pour ce qui est de l'entrepôt de données du Groupe et l'évaluation, le suivi et le compte rendu des risques au niveau du Groupe, la Banque a lancé un projet à long terme, qui est également l'un des quatre projets hautement prioritaires du Programme prudentiel MPB. L'agrégation des données sur les risques et la mise en place d'un entrepôt de données intégré à l'échelle du Groupe sont les pierres angulaires essentielles de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de supervision des risques, de conformité et de gouvernance. Ces éléments sont indispensables pour les banques d'importance systémique de la taille de la BEI. La Banque devrait poursuivre ses efforts en la matière.

Le Comité de vérification souligne la nécessité pour la Banque et le Groupe BEI de continuer à élargir, à l'ensemble du Groupe, les politiques de gestion prudentielle et de gestion des risques non financiers, y compris ceux liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques, sous la direction du chef de la gestion des risques Groupe. Le Comité de vérification attache une grande importance à des systèmes de contrôle interne solides, en tant que condition préalable à une gestion efficace des risques. Le Comité de vérification note qu'il convient également de nommer notamment un directeur des systèmes d'information du Groupe et un directeur financier du Groupe pour renforcer encore l'alignement du Groupe BEI.

S'agissant des systèmes de contrôle interne solides, en 2018, la Banque a lancé un projet global visant à renforcer le Cadre de contrôle interne et le Comité de vérification note que des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines. Toutefois, des enjeux importants subsistent en raison du cloisonnement et de la nature fragmentée de l'environnement de contrôle. Le Comité de vérification considère que cela est principalement lié au manque d'appropriation et de responsabilité des contrôles transversaux (liés aux transactions) et que ces défis doivent être relevés.

Concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) et la mise en œuvre des recommandations de l'Audit interne mentionnées dans le rapport de l'année précédente, le Comité de vérification a été informé de l'avancée de leur mise en œuvre et s'est dit satisfait des progrès réalisés. Il a pris note du fait que des initiatives complémentaires sont définies dans la feuille de route de transition LBC-FT, qui comprend deux piliers principaux : 1) gouvernance et structure, et 2) contrepartie et cycle des opérations. Le Comité de vérification a été informé que chaque pilier s'articule autour de différents axes de travail et de mesures ultérieures, qu'il convient de mettre en œuvre dans un délai de deux à trois ans et qui doivent faire l'objet de rapports réguliers au Comité de direction.

Enfin, l'alignement au sein du Groupe des cadres d'information financière selon le référentiel IFRS entre la Banque et le FEI, conformément aux meilleures pratiques bancaires, devrait être envisagé à moyen terme. À l'heure actuelle, le FEI établit des états financiers autonomes en tant que filiale conformément aux normes IFRS, la BEI présente des états financiers autonomes conformément aux directives comptables de l'UE et, à l'échelle du Groupe, les états financiers sont établis conformément à ces directives et aux normes IFRS.

Recommandations

Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées en 2021 sur ses recommandations liées à l'alignement du Groupe, selon le calendrier convenu. Les travaux concernant la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense sont en cours, de même que la création de la fonction de supervision dans le domaine de la gestion des risques (RM) et de la conformité à l'échelle du Groupe. Ces deux aspects feront l'objet d'un suivi étroit par le Comité de vérification, qui attend de nouvelles avancées.

Le Comité de vérification recommande que la dimension de groupe soit renforcée en matière d'évaluation des risques, de gestion des opérations et de modèle économique des filiales par le biais de l'éducation, de la sensibilisation aux questions de gouvernance et d'organisation au niveau du Groupe.

1.3 Technologies de l'information et de la communication au sein du Groupe : stratégie, transformation numérique et gestion des risques liés à la sécurité de l'information

Contexte

La BEI a connu de nombreux changements avant la crise sanitaire, comme en témoignent les volumes d'activité accrus et le déploiement de nouveaux produits et mandats, tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Le rythme des changements s'est accéléré de manière inattendue en 2020 à la suite de l'épidémie de COVID-19. La BEI, en sa qualité de banque de l'UE, a été appelée à intervenir pour aider l'Europe à se remettre de cette crise. Et, à l'instar d'autres organisations, elle a dû mettre en place des mesures de télétravail généralisé en peu de temps.

Cette transition rapide vers le travail virtuel a eu pour effet d'accélérer le déploiement de certaines technologies telles que la vidéoconférence et la signature électronique. Dans le même temps, elle a retardé la réflexion stratégique à long terme sur les TIC et a augmenté le risque de cyberattaques.

Principales observations

Fin 2020, le Comité de vérification s'est entretenu directement avec les services de la Banque concernant le programme prévu en matière de TIC et a recensé deux observations liées à la cybersécurité et à une vision de groupe pour une stratégie informatique. Ces observations sont étroitement liées et ont été mises clairement en évidence par la pandémie de COVID-19.

Cybersécurité – Les cybermenaces prennent de nombreuses formes, telles que les dénis de service distribués (*Distributed Denial of Service* ou DDoS), les logiciels malveillants se propageant par le biais du harponnage et de l'hameçonnage et les rançongiciels. Une attaque potentielle peut entraîner la fuite, la perte ou le verrouillage de données essentielles. Elle peut également engendrer des risques juridiques et de réputation. Les attaques réussies peuvent avoir d'importantes répercussions négatives sur le fonctionnement opérationnel. Elles peuvent nuire à l'efficacité des dispositifs généraux de gestion des risques et de continuité des opérations. Cela souligne le double besoin critique de se défendre contre les cybermenaces et de se remettre des attaques potentielles. Il est important que le Conseil d'administration et le Comité de direction comprennent qu'ils jouent un rôle crucial pour faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité. Il n'est plus question de se demander « si » une attaque va se produire, mais d'être prêt « quand » une attaque se produira. Il convient d'encourager une culture de la cyberrésilience à tous les niveaux du personnel, du Comité de direction à la base, et d'envisager une approche globale combinant la cybersécurité et la sécurité physique. Des procédures et processus clairs doivent être définis et respectés par tous. Une formation adéquate et des outils d'évaluation appropriés pour surveiller les risques en matière de cybersécurité doivent encore être mis au point.

Le Groupe a eu tendance à voir l'informatique au travers du prisme technologique. Le Comité de vérification estime qu'il doit envisager ces outils sous l'angle opérationnel. Nous encourageons les services de la Banque à établir un bilan d'impact sur l'activité intégrant des niveaux de tolérance spécifiques. La tolérance d'impact exprime la durée pendant laquelle un système opérationnel peut rester hors service avant d'avoir des incidences graves (d'ordre opérationnel, juridique ou de réputation) sur la BEI. Les tolérances d'impact permettent ensuite au Groupe BEI d'envisager les ressources nécessaires pour reprendre les activités dans les délais impartis. Le bilan d'impact sur l'activité permet au Groupe BEI d'établir les priorités en matière de restauration des ressources système.

Il convient de mettre en place un plan détaillé d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité, doté d'une équipe d'intervention ne se limitant pas au personnel informatique, mais comprenant également des membres du Comité de direction à titre consultatif. Pour déterminer les lacunes et assurer un niveau de préparation adéquat, ce plan d'intervention doit être mis à l'épreuve par des exercices réguliers d'attaques en temps réel dans des scénarios fictifs.

Une approche de groupe pour la stratégie informatique – La stratégie en matière de TIC est un élément essentiel de la stratégie opérationnelle générale d'une organisation. Il s'agit de veiller à ce que l'organisation dispose des capacités nécessaires en matière de technologies de l'information pour optimiser l'efficacité et l'efficience des

processus et des activités. Cette stratégie constitue la base d'un cadre efficace de gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité. Elle devrait pouvoir soutenir l'organisation et lui permettre de faire évoluer son modèle économique au cours des 5 à 10 prochaines années. Au fil de son histoire, le Groupe a constitué une source importante et unique de données liées aux projets, aux produits et aux contreparties, à savoir des entreprises de toutes dimensions. En exploitant au mieux les possibilités qu'offrent l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle, il convient de développer l'analyse des mégadonnées afin de libérer tout le potentiel de la base de données, de recenser de nouvelles opportunités, de proposer des produits plus adaptés, répondant plus étroitement aux exigences des clients, d'améliorer l'évaluation des risques et d'accroître la rentabilité.

En outre, le Comité de vérification a observé une tendance croissante dans les conclusions de l'Audit interne qui soulignent la dépendance à l'égard des outils informatiques créés par les utilisateurs finals (*End-User Computing* ou *EUC*) à l'appui de certains éléments des processus clés. Il s'agit là d'une option instable et coûteuse qui engendre un risque opérationnel excessif.

Pour ces raisons, et pour faire en sorte que les capacités informatiques continuent de suivre le rythme des changements, le Comité de vérification estime que l'achèvement de la stratégie en matière de TIC doit être considéré comme une priorité élevée à court terme et sa mise en œuvre ultérieure, comme une priorité à court et moyen terme. Les considérations budgétaires, notamment le nombre de personnes affectées à la mise en œuvre et leurs compétences, font naturellement partie de cette stratégie.

La stratégie en matière de TIC doit être élaborée et mise en œuvre à l'échelle du Groupe, car elle constitue l'épine dorsale d'un Groupe BEI véritablement aligné. Dans le droit fil des avancées non négligeables réalisées à la suite de la nomination du chef de la gestion des risques Groupe, le Comité de vérification considère que la nomination d'un directeur des systèmes d'information du Groupe est désormais une priorité. Ce dernier doit être un professionnel expérimenté dans le domaine des services TIC, qui a fait ses preuves dans la mise en œuvre de programmes de transformation radicale. Le directeur des systèmes d'information du Groupe doit être en mesure de collaborer avec les services de la Banque pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle, mais aussi de jouer le rôle de moteur du changement, en œuvrant à la transformation tout en assurant la résilience. Il s'agit d'une nomination cruciale pour la transformation du Groupe BEI en une organisation moderne et numérique, axée sur les données et dotée d'une cybersécurité efficace.

L'alignement du Groupe ne peut avoir lieu si les infrastructures informatiques, l'entrepôt de données et les autres systèmes de support informatique de base ne sont pas conçus et exploités au niveau du Groupe. La stratégie informatique du Groupe et sa mise en œuvre constituent une condition préalable essentielle à un véritable alignement au sein du Groupe BEI.

Le Comité de vérification est informé que la stratégie informatique du Groupe est en cours d'élaboration et qu'elle sera présentée au cours du premier semestre 2021. S'il ne devait avoir qu'une seule préoccupation, il s'agirait de la référence constante au montant de la facture. Le Comité de vérification préférerait que l'élaboration de la stratégie aboutisse à un débat budgétaire. La stratégie informatique nécessitera inévitablement d'importantes dépenses d'investissement. Mais le Comité de direction et le Conseil d'administration doivent dépasser cette ligne d'horizon et déterminer les résultats opérationnels nécessaires, et surtout, à quelle échéance ils doivent être obtenus.

Le Comité de direction a déjà mené une réorganisation des services afin de tenir compte d'un changement d'approche des TIC. Cela rejoint le commentaire précédent selon lequel il faut envisager les TIC sous l'angle opérationnel. Une approche à trois niveaux a été lancée en juillet 2020, intégrant toutes les composantes du Groupe.

Le Comité de vérification suggère que les services de la Banque passent en revue tous les projets en cours afin de déterminer s'ils sont toujours prioritaires. Cette analyse est d'autant plus nécessaire que nombre d'entre eux ont été créés et approuvés avant la pandémie de COVID-19. Le Comité de vérification attend de cette analyse qu'elle concorde avec la stratégie TIC émergente, de sorte que les projets du programme global s'alignent sur les exigences opérationnelles actuelles et futures et non celles du passé.

Recommandations

En 2021, le Comité de vérification espère que des progrès substantiels seront réalisés dans l'élaboration d'une stratégie du Groupe BEI en matière de technologies de l'information et de la communication, dont le parachèvement devrait idéalement intervenir au plus tard à l'été 2021. À terme, cette nouvelle stratégie devrait intégrer une évaluation de tous les projets en cours afin de s'assurer qu'ils correspondent à ses exigences. Le Comité de vérification considère que la nomination en temps utile d'un directeur des systèmes d'information du Groupe BEI est essentielle.

Il attend du Comité de direction et du Conseil d'administration qu'ils assument leur responsabilité en donnant clairement le ton, notamment en ce qui concerne les importantes dépenses d'investissement requises, la promotion d'une forte culture de la cybersécurité parmi les employés et l'obligation de mettre en place des plans de redressement efficaces, régulièrement actualisés et testés.

1.4 Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) : rôle de supervision du Comité de vérification, état d'avancement du projet et feuille de route pour la mise en œuvre

Contexte

En 2020, le Comité de vérification s'est employé activement à jeter les bases nécessaires pour rendre opérationnelle la décision du Conseil des gouverneurs de renforcer le rôle de supervision du Comité de vérification dans le cadre statutaire existant et au titre de son mandat de contrôle de la conformité avec les MPB (voir l'annexe 2 pour de plus amples informations sur les activités du Comité de vérification dans le cadre de ce mandat).

En 2019, le Comité de vérification a élaboré une approche destinée à renforcer son rôle de supervision, qui reprend les quatre éléments des orientations de l'ABE sur le processus de surveillance et d'évaluation prudentielles (*Supervisory Review and Evaluation Process, SREP*) (modèle d'entreprise, gouvernance et maîtrise du risque, capital et liquidité), mais s'inscrit dans le cadre d'un processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (ou « BEI-REP »). Le BEI-REP doit être conforme à la philosophie et au cadre actuels de la Banque en matière de MPB et doit avoir les objectifs de haut niveau suivants :

- renforcer l'adhésion du Groupe BEI aux MPB, pour répondre à l'intérêt public de disposer d'une IFI européenne solide et financièrement sûre et viable ;
- assurer une gestion des risques et une gouvernance interne appropriées ; et
- veiller à ce que le Groupe BEI, dans son expansion, conserve un niveau approprié de capitalisation, de stabilité et de liquidité.

Au cours de l'année écoulée, la Banque et le Comité de vérification ont démarré conjointement les travaux relatifs au BEI-REP avec la nomination du responsable de l'équipe BEI-REP. Ils ont également lancé le recrutement des membres de cette équipe, actuellement au nombre de six, chiffre qui passera à neuf en avril et à douze d'ici fin 2021.

Le Comité de vérification a travaillé à l'élaboration du cadre d'action du BEI-REP, qui sera ancré dans les meilleures pratiques bancaires de la Banque et comportera trois niveaux :

- les Principes directeurs BEI-REP, le document stratégique de base ;
- les dispositions d'application qui suivront ; et
- comme complément ultérieur, une approche et une méthodologie plus techniques en matière de surveillance, le tout adapté à la BEI.

Ces trois niveaux font l'objet d'une description détaillée à la section suivante.

Le Comité de vérification reconnaît l'intense travail accompli par l'équipe BEI-REP, mais regrette que le recrutement ait pris du retard, essentiellement en raison de la pandémie. Néanmoins, le Comité de vérification et l'équipe BEI-REP ont élaboré ensemble le premier document stratégique de base du cadre, les Principes

directeurs BEI-REP, un document général qui décrit les principes de fonctionnement du BEI-REP. En février 2021, le Comité de vérification et le président de la BEI ont soumis les Principes directeurs BEI-REP au Conseil des gouverneurs pour approbation, qui a été obtenue début mars 2021.

Le Comité de vérification a présenté le cadre BEI-REP lors d'une session spéciale avec le Conseil d'administration et a consulté ce dernier au sujet des Principes directeurs BEI-REP.

En 2021, le Comité de vérification continuera d'affiner la stratégie REP avec a) la poursuite de l'élaboration des dispositions d'application et des éléments individuels de la méthodologie REP, et b) la réalisation d'une évaluation pilote dans l'un des domaines prioritaires de surveillance prudentielle définis par le MSU. La mise en place progressive de la méthodologie devrait permettre une couverture partielle du périmètre du REP en 2022 et une couverture intégrale en 2023.

Principales observations

Le Comité de vérification et l'équipe BEI-REP, en coopération avec les services de la BEI, se sont attelés au développement du cadre d'action en ce qui concerne le rôle de supervision du Comité de vérification ainsi que des éléments d'un cadre BEI-REP. Ce dernier comprend trois niveaux :

- les Principes directeurs BEI-REP,
- les dispositions d'application (l'analyse de fond est terminée), et
- une approche et une méthodologie de surveillance.

Les niveaux restants du BEI-REP seront mis en place de manière chronologique, avec l'élaboration progressive des dispositions d'application au cours de l'année 2021, et de l'approche et de la méthodologie en 2021 et 2022. Tous ces niveaux seront adaptés à la BEI.

Le premier niveau du cadre BEI-REP – les Principes directeurs – constitue un document de base définissant les principes, règles et dispositions d'ordre général s'appliquant à la gouvernance, à la structure organisationnelle et au fonctionnement du processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (notamment en ce qui concerne l'indépendance des activités réalisées dans le cadre du BEI-REP sous l'autorité du Comité de vérification et au titre de son mandat de supervision).

Dans le cadre de sa mission de supervision, le Comité de vérification est chargé de la planification, de l'exécution et de la conclusion du BEI-REP – le cycle annuel et pluriannuel du BEI-REP. Par conséquent, il doit établir le dialogue avec les instances dirigeantes de la Banque dans le contexte du BEI-REP. Le processus BEI-REP et le mandat de supervision du Comité de vérification nécessitent une modification du Règlement intérieur de la Banque afin de permettre un lien hiérarchique direct avec le Conseil des gouverneurs sur les questions relatives au processus de surveillance et d'évaluation. En perspective, après la mise en œuvre des modifications en matière de gouvernance dans le contexte de l'alignement du Groupe, il est prévu que le BEI-REP soit étendu à la filiale de la BEI.

Pour s'acquitter de ses tâches, l'équipe BEI-REP accède de manière appropriée aux données et aux informations, et peut assister aux réunions des instances dirigeantes de la BEI, à titre exceptionnel, lorsque les questions traitées sont pertinentes pour les travaux de l'équipe BEI-REP.

Le deuxième niveau du cadre BEI-REP correspond aux dispositions d'application, qui établissent des modalités organisationnelles en vue de garantir le respect de la procédure, et couvrent notamment, sans s'y limiter : i) la définition des rôles, des responsabilités et des liens hiérarchiques de l'équipe BEI-REP, ii) l'accès aux données et aux informations ainsi qu'aux services de la Banque, iii) les procédures de documentation et d'enregistrement des constatations, iv) les procédures d'approbation et de communication des constatations, ainsi que v) la participation, à titre exceptionnel, aux réunions pertinentes des instances dirigeantes de la BEI.

Le Comité de vérification prend acte du fait que les travaux préliminaires sur les dispositions d'application ont déjà commencé, avec l'analyse effectuée pour les Principes directeurs, qui devait tenir compte des modalités organisationnelles concrètes, des rôles et des responsabilités de l'équipe BEI-REP ainsi que des procédures et processus envisagés.

Le troisième niveau du cadre BEI-REP est plus technique et concerne l'élaboration et l'adoption d'une approche et d'une méthodologie de surveillance et d'évaluation propres au Groupe BEI. Dans l'exécution de cette tâche, le Comité de vérification bénéficierait de l'aide de l'équipe BEI-REP. Ce document dépendra largement des orientations et méthodes définies et appliquées par l'ABE et le MSU. Toutefois, l'équipe BEI-REP n'ayant pas accès au manuel SREP du MSU, ces lignes directrices générales devront être définies de manière précise selon la réalité des travaux à effectuer au sein de la BEI.

Parallèlement à la mise en place de l'équipe BEI-REP et à la mise en œuvre progressive du processus d'évaluation prudentielle, la Banque devra développer ses propres capacités afin de répondre aux demandes de l'équipe BEI-REP en matière de surveillance, comme indiqué ci-après.

Équipe BEI-REP

Comme indiqué plus haut, le recrutement de l'équipe BEI-REP a démarré en 2020 selon le calendrier du projet BEI-REP. Le modèle de recrutement initial prévoyait que l'équipe BEI-REP soit composée à 50 % de contrôleurs détachés par les autorités nationales compétentes. La procédure de sélection des personnes qualifiées a été coordonnée par l'intermédiaire du Conseil d'administration. Cette campagne n'a toutefois pas donné lieu à des détachements nationaux, essentiellement en raison des perturbations causées par la pandémie et l'incertitude qu'elle entraîne.

Le Comité de vérification reconnaît les progrès accomplis à ce jour et regrette que la mise en place de l'équipe BEI-REP ait pris du retard. L'équipe BEI-REP se compose d'un responsable, d'une personne chargée de l'assistance administrative et de quatre experts (trois internes et un détaché). Trois autres membres externes devraient rejoindre l'équipe en avril 2021 et le recrutement de trois membres supplémentaires est en cours. L'équipe devrait atteindre un effectif complet de 12 personnes d'ici fin 2021. Afin de trouver une solution à long terme pour le poste de responsable de l'équipe BEI-REP avant fin 2021 et de le pourvoir avec une personne dotée d'une solide expérience en matière de supervision, la Banque doit passer par le recrutement externe.

Travaux et accomplissements de l'équipe BEI-REP en 2020

En 2020, l'équipe BEI-REP a entamé ses travaux préparatoires dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne le modèle économique, les liquidités et les exigences réglementaires en matière de déclaration. L'équipe a également noué des contacts avec la BCE (MSU) et la BCL.

Voici quelques exemples de ce que l'équipe BEI-REP a pu accomplir :

- *mise en place de la collaboration avec la BCE (MSU)* – établissement de liens pour obtenir un appui dans les domaines de la formation et des questions méthodologiques ;
- *élaboration d'une approche pour l'analyse du modèle d'entreprise* – évaluation de la méthodologie et de l'approche, en commençant par la décomposition du bilan et du compte de profits et pertes ;
- *prise de contact avec la Banque centrale du Luxembourg* – évaluation de la mission actuelle en matière de surveillance de la liquidité pour l'accès de la BEI à l'Eurosystème et examen de la coopération future avec la BCL dans le contexte du BEI-REP ;
- *évaluation de la faisabilité du FINREP et du COREP* – lancement de l'évaluation de la faisabilité de la déclaration et du traitement des informations prudentielles, ainsi que des options.

BEI-REP et meilleures pratiques bancaires

Le Comité de vérification reconnaît les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de conformité MBP³ de la Banque. Le Comité de vérification a passé en revue neuf procédures d'évaluation de l'applicabilité et est satisfait du travail réalisé par l'équipe de veille MPB. Le Comité de vérification a également reçu les autoévaluations des services en matière de MPB, qui, dans l'ensemble, jugent la BEI « en conformité partielle », comme l'année dernière, mais avec des perspectives plus positives. Si des progrès ont été accomplis, davantage d'efforts restent nécessaires pour remédier aux carences de conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

Le rôle de supervision renforcé du Comité de vérification et le processus BEI-REP contribueront à la pleine application des meilleures pratiques bancaires à la BEI, ainsi qu'au processus de supervision et de vérification de la conformité avec les MPB. Ainsi, le Comité de vérification estime que la BEI deviendra une banque multilatérale de développement de premier plan dans l'application et le contrôle de la conformité avec les MPB et les réglementations bancaires en vigueur.

Comme dans le rapport portant sur l'exercice précédent, le Comité de vérification souligne l'importance de mettre en place une fonction à part entière de conformité réglementaire au sein de la BEI afin de contrôler la conformité avec les MPB et d'achever le Registre des règles en matière de MPB, qui recense les exigences réglementaires applicables à la BEI.

Le Comité de vérification constate que le Groupe a poursuivi la mise en œuvre des propositions relatives à la gouvernance (qui faisaient partie des décisions du Conseil d'administration en juillet 2018), qui comprend le déploiement du modèle des trois lignes de défense en matière de risques de crédit et de conformité. En outre, il se félicite du recrutement, le 1^{er} septembre 2020, du chef de la gestion des risques Groupe BEI, une fonction qui renforce les processus de gestion des risques et de conformité à l'échelle du Groupe également. Dans le domaine des MPB, le Comité de vérification souligne l'importance de réduire les divergences entre l'approche de la BEI en la matière et les meilleures pratiques de marché appliquées par le FEI.

Dans ses rapports précédents, le Comité de vérification a vivement encouragé la Banque à envisager l'adoption des mécanismes d'information prudentielle et financière COREP et FINREP, qui sont particulièrement pertinents dans le contexte du BEI-REP. À l'heure actuelle, l'équipe BEI-REP cherche à procéder à une analyse plus approfondie et à étudier les besoins concernant ce type de cadre de déclaration réglementaire, y compris les obstacles à sa mise en œuvre. Un tel cadre faciliterait l'évaluation des risques du Groupe, l'agrégation des données, l'établissement de rapports sur les risques ainsi que l'évaluation cohérente et globale des risques à l'échelle du Groupe, qui sont tous des éléments essentiels des meilleures pratiques bancaires. Il permettrait aussi d'effectuer une analyse comparative dans l'environnement bancaire européen et donnerait une image plus transparente au Comité de direction et aux parties prenantes. Comme il l'a souligné dans le rapport de l'année dernière, le Comité de vérification appuierait une évolution positive en ce sens, avec une éventuelle prise en compte des incidences de la pandémie sur la Banque du point de vue des priorités et de la mise en œuvre effective.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la recommandation du Comité de vérification visant à assurer que les tests de résistance soient effectués conformément aux exigences prudentielles de l'Autorité bancaire européenne et que le test de résistance mené par l'ABE à l'échelle de l'UE soit reproduit. Toutefois, cela inclut le calcul des résultats des tests de résistance et des ratios prudentiels selon les normes IFRS, qui doit encore être réalisé. Ce mode de calcul permettrait d'établir des comparaisons entre le profil de risque de la Banque et celui d'autres institutions financières. Le projet de cadre de référence de la propension au risque « RAF Groupe » doit être mis en application et élargi à l'ensemble du Groupe BEI.

³ Le cadre de conformité MPB comprend quatre éléments : les Principes directeurs MPB, les procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB, le Registre MPB des exemptions et le Registre des règles en matière de MPB.

Recommandations

En ce qui concerne le processus BEI-REP, le Comité de vérification et l'équipe BEI-REP visent à accélérer la mise en œuvre du projet BEI-REP et l'élaboration des dispositions d'application, dont une évaluation pilote dans l'un des domaines prioritaires définis par la BCE dans le cadre du MSU pour 2021. Le Comité de vérification constate des progrès dans le renforcement de son rôle de supervision et dans la mise en œuvre opérationnelle du BEI-REP avec l'élaboration des Principes directeurs. Le cadre pour la soumission directe, par le Comité de vérification, des rapports de résultats du BEI-REP au Conseil des gouverneurs requiert une modification du Règlement intérieur de la BEI.

En ce qui concerne le cadre MPB, le Comité de vérification se félicite de son niveau accru de maturité et attend avec impatience la mise en place du Registre des règles en matière de MPB. Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées quant à la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense et à la poursuite de la mise en place de la fonction de conformité réglementaire. En outre, il réitère sa recommandation de 2018 et 2019 qui a trait à la publication des ratios prudentiels et au développement de la capacité à produire les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS, qui fait également partie des points d'action du Conseil d'administration.

2 ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

2.1 Mandat

En vertu des statuts de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Comité de vérification est l'une des quatre instances dirigeantes de la BEI ; indépendant du Conseil d'administration, il rend directement compte au Conseil des gouverneurs.

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification assume trois responsabilités principales :

- i. le contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI⁴, pour lequel il s'appuie largement sur une collaboration avec l'auditeur externe ;
- ii. la vérification annuelle de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque – eu égard notamment à la gestion et au suivi des risques – ainsi que le suivi des activités liées à l'environnement de contrôle interne, à la gestion des risques, à la conformité, à l'inspection générale et à l'audit interne ;
- iii. la vérification de la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires.

2.2 Composition

À la fin de 2020, le Comité de vérification était composé de cinq membres et de trois observateurs.

En juin 2020, la présidence est passée de M. John Sutherland à M. László Balogh. Pour de plus amples informations sur les nouvelles nominations au sein du Comité de vérification, veuillez consulter le site web de la Banque.

Les observateurs du Comité de vérification ont changé et les observateurs actuels sont les personnes suivantes : M. John Sutherland, M^{me} Beatrice Devillon-Cohen et M. Vasile Iuga.

Les membres et les observateurs du Comité de vérification sont nommés par le Conseil des gouverneurs ; ce sont des experts indépendants et des professionnels dotés de connaissances, savoir-faire et compétences dans les domaines de la finance, de l'activité bancaire, de la comptabilité, de la vérification des comptes, de la gestion des risques et de la surveillance bancaire, tant dans le secteur privé que public. Les curriculum vitae des membres du Comité de vérification et des observateurs sont disponibles sur le site web de la BEI.

Le Comité de vérification a établi une grille des compétences qui permet de vérifier si ses membres disposent des compétences importantes nécessaires pour l'exécution de la fonction du Comité de vérification.

2.3 Réunions et liens avec l'extérieur

En 2020, le Comité de vérification a tenu onze réunions ordinaires sur vingt-quatre jours ouvrables (contre douze réunions sur vingt-six jours ouvrables en 2018). Lors de ces réunions ordinaires, des discussions ont eu lieu avec des représentants des différents services de la Banque, notamment des membres du Comité de direction de la BEI, du Secrétariat général et de plusieurs directions ou départements (Gestion des risques, Gestion et restructuration des transactions, Audit interne, Inspection générale, Conformité, Contrôle financier,

⁴ Les états financiers de la BEI établis selon les directives de l'UE comprennent, dans une version consolidée et non consolidée, le bilan au 31 décembre 2020, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés de la BEI établis selon les normes IFRS comportent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers consolidés, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives.

Opérations, Finances, Technologies de l'information, Juridique, Personnel), ainsi qu'avec les auditeurs externes du cabinet KPMG.

Avec l'apparition de la pandémie, le travail du Comité de vérification s'est intensifié, dans la mesure où il a fallu suivre de plus près l'évolution de la situation et les incidences pour la Banque. Depuis mars 2020, les réunions du Comité de vérification se tiennent à distance et par visioconférence. Par conséquent, il a organisé douze sessions d'information virtuelles supplémentaires sur neuf jours ouvrables et s'est réuni virtuellement avec les services pour discuter de la riposte de la Banque et des mesures prises pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les effectifs et sur les activités.

Lors de ces sessions d'information supplémentaires, le Comité de vérification a également reçu des rapports concernant la disponibilité opérationnelle de la Banque, la situation des contrôles internes, les tests de résistance et la planification du capital. Il s'est en outre penché sur des sujets tels que la mise en place du Fonds de garantie paneuropéen, l'état d'avancement du BEI-REP, la mise en œuvre du Plan d'activité, la gestion des liquidités et des ressources empruntées, les documents prudentiels et les révisions du plan de l'Audit interne.

Le Comité de vérification s'est également réuni :

- trois fois avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI, afin de discuter des questions communes en rapport avec les états financiers consolidés du Groupe BEI ou des politiques du Groupe, par exemple dans le domaine de la gestion des risques, de l'allocation de capital au sein du Groupe, de l'informatique et des résultats des audits internes du Groupe, et
- deux fois avec le Conseil d'administration de la BEI pour des questions d'intérêt commun, notamment en rapport avec le processus d'approbation des états financiers de la BEI et du Groupe BEI et avec les Principes directeurs BEI-REP.

Luxembourg, le 18 juin 2021

Signé par :

**L. BALOGH
PRÉSIDENT**

A. LINARTAS

CH. TRIANTOPOULOS

P. KRIER

N. GRACIAS FERNANDES

B. DEVILLON-COHEN

J. SUTHERLAND

V. IUGA

ANNEXE 1 – DÉTAIL DES RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DURANT L'ANNÉE

Cette section se veut une synthèse des activités du Comité de vérification, classées conformément aux responsabilités statutaires de ce dernier, qui sont reprises ci-dessus.

Les principales observations et recommandations formulées par le Comité de vérification à la suite de ses activités, énumérées ci-dessous, sont présentées à la section 1 du présent rapport.

i. Contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
États financiers du Groupe BEI	
Examen des états financiers et d'autres informations financières par le Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> Examen des états financiers consolidés et de chaque entité, ainsi que formulation de ses conclusions à cet égard, telles qu'elles figurent dans les déclarations du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs ; ces conclusions accompagnent le rapport annuel du Groupe BEI. Rencontre avec le Contrôle financier (FC) lors de sept des onze réunions tenues par le Comité de vérification en 2020.
Relations avec l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec l'auditeur externe, KPMG, lors de sept des onze réunions tenues par le Comité de vérification en 2020. Entretiens privés avec KPMG sans la présence des services de la BEI à cinq de ces réunions. Examen et test de l'application de la méthodologie et de l'approche d'audit établies dans le plan de vérification annuel de KPMG, notamment s'agissant des domaines clés d'appréciation et d'estimation dans les états financiers. Débat sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la stratégie en matière d'audit. Suivi de l'exécution du programme d'audit de KPMG dans le cadre de réunions régulières avec des membres chevronnés de l'équipe de vérification, notamment le partenaire principal de la mission de vérification. Discussion sur les résultats de la procédure d'audit, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires, les domaines clés d'appréciation et les facteurs à prendre en considération dans le contexte de la crise sanitaire, ainsi que sur l'identification et le signalement des éléments clés de l'audit figurant dans le rapport d'audit indépendant de KPMG sur les états financiers de la Banque. Examen de la synthèse des écarts ajustés et non ajustés relevés lors de l'audit et débat à cet égard. Prise de connaissance des rapports écrits qui lui ont régulièrement été soumis par l'auditeur externe concernant les différents stades du processus d'audit externe, précisant notamment la méthodologie et l'approche d'audit, les résultats des tests d'audit, les seuils de signification, les écarts relevés au cours de l'audit, les éléments marquants qui se dégagent du processus d'audit et des informations sur l'indépendance de l'auditeur, et débat à cet égard.
Relations avec l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de l'assurance de l'auditeur externe que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque.

	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les recommandations formulées par la direction de KPMG dans sa lettre à la Banque, ainsi que sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.
Suivi de l'indépendance de l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance et examen des différentes mesures de précaution adoptées par KPMG pour préserver son indépendance. • Obtention de la confirmation écrite de KPMG que les membres de l'équipe chargée de l'audit sont restés indépendants au regard des exigences réglementaires et professionnelles et que l'objectivité de ladite équipe, et de l'audit proprement dit, n'a pas été entravée. • Vérification que KPMG n'a pas fourni à la BEI d'autres services que ceux définis, et préalablement approuvés par le Comité de vérification, dans l'accord-cadre.
Mandat de l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation, par consentement mutuel et en concertation avec le Comité de direction conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement intérieur de la BEI, du mandat de KPMG en qualité d'auditeur externe pour une période de trois ans arrivant à échéance en 2025, après approbation par le Conseil des gouverneurs de la BEI des états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. • KPMG agit en qualité d'auditeur pour le Groupe BEI depuis 2009.

ii. Vérification de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la BEI, en particulier eu égard à la gestion des risques et à l'environnement de contrôle interne

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
Audit interne	
Exécution de la fonction d'audit interne	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le chef (ou les chefs faisant fonction) de l'Audit interne à huit des onze réunions tenues en 2020, ainsi qu'à chacune des trois réunions organisées avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI en vue d'examiner les audits conjoints de la BEI et du FEI. • Entretiens privés avec le chef (ou les chefs faisant fonction) de l'Audit interne sans la présence des services de la BEI à huit de ces réunions. • Examen des points les plus importants des rapports de l'Audit interne, notamment des recommandations et principales conclusions, et débat à cet égard. • Prise de connaissance de rapports trimestriels actualisés quant à l'état d'avancement de la réalisation des plans d'action approuvés (PAA) correspondants et suivi de la mise en œuvre de ces plans dans les délais voulus. • Analyse du projet de plan d'activité de l'Audit interne pour 2021-2022, et formulation de commentaires à cet égard. • Débat sur l'adéquation des ressources de la fonction d'AI.
Cadre de contrôle interne	
Efficacité des systèmes de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à trois reprises en 2020 avec la division Contrôles internes et assertions de la direction Contrôle financier. • Examen du rapport de synthèse sur la mise en œuvre et l'administration du Cadre de contrôle interne, et débat à cet égard. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur l'état d'avancement d'initiatives destinées à renforcer davantage le Cadre de contrôle interne.

Inspection générale	
Coordination avec l'Inspection générale	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Inspecteur général à l'occasion de quatre des onze réunions organisées en 2020. • Examen et évocation de l'état d'avancement des enquêtes en cours en matière de fraude. • Prise de connaissance d'exposés réguliers du Mécanisme de traitement des plaintes sur la situation des plaintes reçues, examen du rapport d'activité sur la lutte antifraude, analyse des résultats de diverses évaluations réalisées au cours de l'année ainsi que de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations connexes.
Conformité	
Coordination avec la direction de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a rencontré la fonction de conformité à l'occasion de quatre des onze réunions organisées. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Audit interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Examen au troisième trimestre de la feuille de route de transition LBC-FT, et débat à cet égard. Cette feuille de route repose sur deux grands piliers : 1) gouvernance et structure, 2) contrepartie et cycle des opérations. Chaque pilier s'articule autour de différents axes de travail et de mesures ultérieures, qu'il convient de mettre en œuvre dans un délai de deux à trois ans et qui sont soumises à des obligations d'information au Comité de direction et au Comité de vérification. • Débat sur le programme pour le respect des sanctions, l'état d'avancement et les perspectives, la transformation organisationnelle de la fonction de conformité et le cycle d'évaluation des risques de non-conformité, y compris le programme de test et de suivi. Reconnaissance des principaux indicateurs du tableau de bord en matière de LBC-FT, dont l'avancement et l'achèvement du projet relatif à la connaissance de la clientèle (KYC).
Gestion des risques	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification s'est réuni avec la direction de la gestion des risques (RM) à l'occasion de dix de ses onze réunions ordinaires, et lors de cinq des douze sessions d'information. Examen des rapports réguliers sur les risques, notamment le rapport mensuel sur les risques couvrant le tableau de bord du Cadre de référence de la propension au risque (RAF) et les principales mesures des risques de crédit, de marché et opérationnels, ainsi que la liste mensuelle des opérations à surveiller et le rapport d'information de RM sur la gestion des risques du Groupe BEI.
Gestion des risques au sein du Groupe BEI et chef de la gestion des risques Groupe BEI	<ul style="list-style-type: none"> • La fonction de chef de la gestion des risques Groupe (GCRO) a été créée et la mise en place des processus pertinents à l'échelle du Groupe est en cours. • Les processus de gestion des risques du Groupe seront renforcés par des documents en matière prudentielle à l'échelle du Groupe, tels qu'un cadre de référence de la propension au risque pour le Groupe, des plans de sauvetage et de rétablissement des ratios de capital du Groupe, s'appuyant sur le Plan de gestion du capital du Groupe et la Politique de viabilité du capital du Groupe, ainsi que sur la poursuite des travaux relatifs aux dispositions d'application de la Charte de gestion des risques Groupe.

<p>Risques de crédit et de marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des incidences de la pandémie sur les portefeuilles de prêts et d'opérations d'apport de fonds propres et sur le provisionnement nécessaire. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur le risque de change, le risque de liquidité intrajournalière et la collecte de ressources. • Discussion sur le projet relatif à la rentabilité par produit.
<p>Adéquation du capital, tests de résistance, liquidités et collecte de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents suivants : l'ICAAP de la Banque, dont des éléments relatifs au Groupe, l'ILAAP du Groupe, le RAF de la Banque et les éclaircissements concernant le futur RAF du Groupe et la mise en œuvre du RAF pour les risques non financiers, les résultats des tests de résistance évaluant l'impact de la pandémie sur les portefeuilles, ainsi que le programme de tests de résistance du Groupe pour 2021, dont une reproduction du test de résistance mené par l'ABE à l'échelle de l'UE, les plans de sauvetage et de rétablissement des ratios de capital, ainsi que le Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe BEI. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur la gestion du risque lié au modèle et sur l'inventaire des modèles. • Prise de connaissance des rapports réguliers relatifs aux liquidités et au financement de la Banque adressés à l'équipe de supervision de la BCL, ainsi que du rapport d'évaluation de la BCL.
<p>Gestion prudentielle – Suivi des réglementations et Programme prudentiel MPB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance de rapports actualisés réguliers sur la surveillance réglementaire au sein de RM, ainsi que de rapports semestriels approfondis sur le Programme prudentiel MPB au sein de RM. • Prise de connaissance de rapports actualisés du Groupe de travail sur la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque et de comptes rendus réguliers sur l'état d'avancement de ce projet dans le domaine du risque de crédit.
<p>Risques opérationnels et sécurité de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et examen du rapport mensuel sur les risques opérationnels et d'une synthèse de la mise en place de la deuxième ligne de défense pour la sécurité de l'information.
<p>Gestion des risques au sein du Groupe BEI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la version révisée de la Charte de gestion des risques Groupe, du premier Plan de gestion du capital du Groupe.
<p>Direction Gestion et restructuration des transactions</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a organisé dix réunions avec la direction Gestion et restructuration des transactions (TMR) et s'est entretenu avec elle à l'occasion de deux de ses douze sessions d'information.
<p>Suivi et notification de la qualité des actifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la demande du Comité de vérification, TMR a produit un nouveau rapport, d'abord hebdomadaire puis mensuel, sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le portefeuille ; examen de la méthodologie révisée de TMR concernant les signaux d'alerte précoce et les encours non productifs (EWS/NPE) et prise de connaissance régulière du rapport mensuel correspondant, ainsi que d'autres rapports réguliers de TMR, notamment le rapport mensuel sur la liste des opérations à surveiller, établi en coopération avec la direction RM.
<p>Restructuration des opérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance du rapport annuel sur la restructuration et du rapport sur les opérations de quasi-fonds propres.

Finances	
	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction des finances (deux à l'occasion des réunions ordinaires du Comité de vérification et deux dans le cadre des sessions d'information).
Gestion des liquidités, de la collecte de ressources et de la trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport annuel sur les activités de collecte de ressources et de trésorerie. • Prise de connaissance d'un bilan sur l'état de préparation de la Banque en vue de la mise en œuvre de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt. • Examen du Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe. • Prise de connaissance de comptes rendus actualisés sur l'évolution des marchés et sur la gestion des liquidités et des levées de fonds de la Banque.

iii. Vérification du respect par la BEI des meilleures pratiques bancaires

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
Conformité de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires	
Cadre des MPB - Principes directeurs MPB - Registre MPB - Procédure d'évaluation de l'applicabilité des MPB - Registre des Règles en matière de MPB	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a organisé cinq réunions avec le Secrétariat général concernant les procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB et en a examiné neuf sur divers sujets. • Le Comité de vérification a aussi examiné, à trois reprises, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations des années précédentes. • Les versions ultérieures du Registre MPB ont été soumises au Comité de vérification pour consultation.
Autoévaluations sur les MPB	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a passé en revue les autoévaluations des services en matière de MPB. • En ce qui concerne le niveau global de conformité avec les MPB, sur la base des autoévaluations effectuées par les services en 2020, le Comité de direction, en accord avec ces derniers, a conclu que la BEI était « en conformité partielle » avec les MPB. Certaines exigences clés en matière de MPB nécessitent encore des efforts importants pour remédier aux lacunes existantes. Le Comité de vérification rejoint les conclusions du Comité de direction et continuera de superviser la mise en œuvre des mesures visant à combler les lacunes décelées, selon le calendrier convenu dans la feuille de route de la Banque, établie sur la base des recommandations du Comité de vérification figurant dans le rapport annuel aux gouverneurs publié en 2019.
Examen des documents de gestion prudentielle et du Programme prudentiel MPB	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a examiné des documents de gestion prudentielle tels que l'ICAAP, y compris à l'échelle du Groupe, l'ILAAP, le Cadre de référence de la propension au risque, le Programme de tests de résistance, les plans de rétablissement des ratios de capital et de sauvetage et le Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe lors de ses réunions avec RM. • Le Programme prudentiel MPB, qui relève de la compétence de la direction RM, a continué de cibler, en 2020, quatre projets hautement prioritaires.

<p>Groupe de travail sur les trois lignes de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a rencontré une fois le groupe de travail sur les trois lignes de défense pour discuter des recommandations liées à la feuille de route pour la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense dans le cadre du processus d’instruction et d’approbation des prêts. • Le Comité de vérification a rencontré une fois le bureau chargé de la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense, qui a été créé durant l’année 2020.
<p>Réunions avec l’équipe BEI-REP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification s’est réuni régulièrement avec le responsable de l’équipe BEI-REP et a fourni des orientations sur les priorités et le développement stratégique du projet BEI-REP. • Il a guidé l’équipe dans le cadre de l’élaboration des Principes directeurs BEI-REP et des autres niveaux du BEI-REP.

ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ÉMISES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification examinera avec les services l'état d'avancement de la feuille de route du Comité de direction pour la mise en œuvre des recommandations en juillet / octobre et décembre 2021.

	Principales observations	Résumé des recommandations émises les années précédentes par le Comité de vérification	
1.	Viabilité et modèle économique	<p>1. Suivre de près la viabilité du modèle économique de la Banque, qui évolue et se diversifie, ainsi que les tendances en matière de marge, d'excédent net et de qualité des actifs en tant que facteurs contribuant à la viabilité de la Banque</p> <p>2. Réaliser une analyse stratégique de la rentabilité par produit et par mandat.</p> <p>3. Développer plus avant la capacité d'analyse des facteurs de recettes et de dépenses ainsi que de la couverture des coûts afin de garantir une rentabilité adéquate par produit et par mandat et d'assurer la viabilité financière de la Banque.</p>	<p>Le Comité de vérification souhaiterait que le Comité de direction envisage une mutation numérique des processus au sein du Groupe BEI. Ce serait un moyen parmi de nombreux autres qui permettrait de freiner la hausse des coûts globaux et d'utiliser au mieux l'informatique dématérialisée.</p> <p>Étant donné que le Groupe BEI s'est engagé à lancer des investissements pour le climat au cours de la décennie menant à 2030 et à être le principal partenaire de l'UE pour la mise en œuvre du programme InvestEU et d'autres priorités, le Comité de vérification réaffirme la nécessité de garantir la couverture des coûts de tous les mandats, y compris ceux qui sont en cours de négociation.</p>
2.	Alignement du Groupe	<p>4. Donner la priorité à l'alignement au sein du Groupe BEI en créant une véritable structure de groupe dans laquelle la société mère exerce une supervision effective du FEI et de toute autre filiale à venir, et qui comprend des fonctions de contrôle (deuxième et troisième lignes de défense) et d'appui du Groupe. En tout premier lieu, la BEI doit veiller à ce que le modèle des trois lignes de défense fonctionne dans la structure existante et garantir la supervision de la gestion des risques et la mise en place de fonctions de contrôle à l'échelle du Groupe. Le Comité de vérification recommande qu'en 2019, l'alignement du Groupe porte essentiellement sur la gestion des risques.</p> <p>5. Garantir une approche coordonnée au sein du Groupe BEI en ce qui concerne les opérations d'apport de fonds propres et de quasi-fonds</p>	<p>Il attend de nouvelles avancées quant à la mise en place d'un entrepôt de données à l'échelle du Groupe.</p>

		<p>propres, une activité qui a gagné en importance ces dernières années. Cette approche doit viser à éviter un chevauchement des offres de produits entre la BEI et le FEI et à garantir une délimitation claire des rôles et des responsabilités au sein du Groupe BEI.</p>	
		<p>6. Renforcer les capacités du Groupe BEI en matière de collecte et d'agrégation de toutes les données pertinentes sur les risques, améliorer l'établissement de rapports à l'échelle du Groupe et mettre en place un entrepôt de données commun, ainsi qu'établir des politiques en matière de TIC à l'échelle du Groupe ; investir dans des infrastructures informatiques adéquates, étant donné les risques opérationnels accrus que présentent les infrastructures du Groupe dans leur état actuel.</p>	
		<p>7. Étendre le Cadre de référence de la propension au risque de la BEI à l'ensemble du Groupe afin d'orienter le profil de risque de la BEI et du FEI au sein du Groupe, ainsi qu'élargir, à l'échelle du Groupe, le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP), le dispositif de tests de résistance, les plans de rétablissement des ratios de liquidité et de capital et le plan de sauvetage.</p>	
<p>3.</p>	<p>Gestion des risques et contrôle interne</p>	<p>8. Réagir aux observations formulées dans le rapport de l'Audit interne sur le processus d'instruction et d'approbation des prêts.</p>	<p>Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées quant à l'amélioration du Cadre de contrôle interne.</p>
		<p>9. Achever l'examen du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle, ainsi que des rôles et des responsabilités au sein de chacune de ces fonctions et à l'échelle du Groupe BEI.</p>	<p>Il recommande que le Groupe BEI renforce encore la supervision des risques non financiers, notamment les risques de non-conformité en matière de LBC-FT, de conduite et de cybersécurité.</p>
		<p>10. Veiller à ce que le Cadre de contrôle interne (CCI) soit développé plus avant afin qu'il soit suffisamment robuste, en intégrant et en renforçant les CCI au sein de chaque direction.</p>	
		<p>11. Garantir la clôture en temps voulu des PAA en suspens de l'Audit interne.</p>	
		<p>12. Améliorer la supervision et le contrôle dans les domaines de</p>	

		l'informatique, de la préparation à des menaces sur le plan de la cybersécurité et des risques opérationnels en raison des menaces opérationnelles accrues, et renforcer la cybersécurité au sein de la Banque et du Groupe BEI en adoptant des politiques et des stratégies à l'échelle du Groupe.	
4.	Meilleures pratiques bancaires	<p>13. Achever la mise en place du cadre global de conformité MPB et le rendre pleinement opérationnel en mettant en œuvre les processus et procédures nécessaires au sein de la BEI et du Groupe BEI.</p> <p>14. Comblent les lacunes restantes en matière de conformité avec les MPB, notamment sur le plan de la mise en œuvre des recommandations de la BCL concernant l'intégration des systèmes et l'agrégation des données sur les risques, les tests de résistance sur les liquidités et le document ILAAP, ainsi que l'adoption d'une approche de groupe pour la gestion des liquidités.</p> <p>15. Améliorer la gestion du programme MPB en matière prudentielle et garantir sa mise en œuvre selon un périmètre, un calendrier et des ressources appropriés, y compris au sein d'IT, ainsi qu'une priorisation adéquate des initiatives en matière de conformité MPB de manière à anticiper et à gérer de façon proactive les modifications réglementaires à venir qui auront des incidences sur la BEI et le Groupe BEI.</p> <p>16. Créer un entrepôt de données commun.</p> <p>17. Développer la capacité de calculer les ratios prudentiels et les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS.</p> <p>18. En ce qui concerne les meilleures pratiques de gouvernance et le déploiement intégral des trois lignes de défense à la Banque, achever l'examen des responsabilités des membres du Comité de direction et veiller à ce que leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience collectives et individuelles respectent les exigences prévues par la législation de l'UE ; cet examen doit être achevé</p>	<p>Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il analyse les options possibles pour mettre en place la production de rapports selon les mécanismes FINREP et COREP.</p> <p>Il attend de la Banque qu'elle continue à faire en sorte de combler les lacunes existantes pour parvenir à la pleine conformité avec les MPB dans le domaine de la LBC-FT.</p>

		parallèlement à celui du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle (se référer aux recommandations du Comité de vérification relatives à la gestion des risques et au contrôle interne).	
5.	Culture, conduite, ressources et rémunérations	<p>19. Encourager une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce qu'elle comprenne certaines caractéristiques, telles qu'un examen critique suffisant de la part de la deuxième ligne de défense, la responsabilité de rendre compte, l'« exemple venant d'en haut » et des mesures qui incitent le personnel à s'exprimer librement.</p> <p>20. Réviser les Codes de conduite respectifs du Comité de direction et du Conseil d'administration.</p> <p>21. Garantir un rythme de recrutement approprié, efficace et efficient pour les deuxième et troisième lignes de défense à la Banque, de façon à leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs fonctions et de fournir un travail de grande qualité ; combler en priorité toute lacune en matière de recrutement au sein des fonctions de contrôle.</p> <p>22. Remédier aux lacunes recensées dans les politiques de rémunération afin de favoriser une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce que les pratiques de rémunération soient mieux équilibrées de façon à ce que le processus de détermination des objectifs ne repose pas uniquement sur les PIR fondés sur les volumes ; améliorer la gouvernance de la rémunération, la structure de la rémunération, l'évaluation des performances et les exigences de publication en matière de rémunération, conformément aux meilleures pratiques bancaires.</p> <p>23. Veiller à ce que les constats formulés dans les rapports de l'AI et du groupe de travail sur la gestion inefficace et complexe des prestations versées au personnel soient traités et qu'ils débouchent sur l'élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre rapidement.</p>	

ANNEXE DES ABRÉVIATIONS

ABE	Autorité bancaire européenne
AI	Audit interne
BCL	Banque centrale du Luxembourg
BEI	Banque européenne d'investissement
BEI-REP	Processus de surveillance et d'évaluation (REP) propre à la BEI (fondé sur les quatre éléments des orientations de l'ABE relatives au processus de surveillance et d'évaluation prudentielles ou SREP)
BMD	Banque multilatérale de développement
CD	Comité de direction
CF	Contrôle financier
COREP	Le COREP (<i>Common Reporting</i>) est le cadre d'information normalisé préconisé par l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour la publication d'informations en lien avec la directive sur les exigences de fonds propres. Il concerne le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, les fonds propres et le ratio d'adéquation du capital.
Directives LBC-FT	Directives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
Excédent net	Excédent net de la Banque
FEI	Fonds européen d'investissement
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
FINREP	Le mécanisme FINREP (<i>Financial Reporting</i>) a pour objet d'harmoniser la publication d'informations à des fins de surveillance. Il s'applique à tous les établissements de crédit et les sociétés d'investissement dans l'UE qui consolident leurs états financiers selon les normes IFRS.
Groupe BEI (Groupe)	Le Groupe BEI est composé de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement (FEI).
ICAAP	Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne
IFI	Institution financière internationale
IFRS	Normes internationales d'information financière
IG	Inspection générale
ILAAP	Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne
MPB	Meilleures pratiques bancaires
OCCO	Direction de la conformité
OPS	Direction des opérations
Personnel	Direction du personnel

PME	Petites et moyennes entreprises
RAF	Cadre de référence de la propension au risque
REP	Processus de surveillance et d'évaluation, y compris pour la BEI
RM	Direction de la gestion des risques
SG	Secrétariat général
Supervision bancaire BCE / MSU	Supervision bancaire de la Banque centrale européenne / Mécanisme de surveillance unique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMR	Direction Gestion et restructuration des transactions
UE	Union européenne

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS CONCERNANT LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

1. INTRODUCTION

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification est chargé : i) de contrôler les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la BEI » ou « la Banque ») et du Groupe BEI, ce pour quoi le Comité de vérification s'appuie sur une collaboration avec les auditeurs externes ; ii) de vérifier chaque année la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque, notamment en ce qui concerne la gestion et le suivi des risques, et de suivre les activités liées à l'environnement de contrôle interne, la conformité et l'audit interne ; et iii) de vérifier la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

Le présent rapport annuel du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs contient une synthèse des travaux du Comité consacrés spécifiquement à la Facilité d'investissement depuis la présentation du dernier rapport annuel. Dans sa déclaration annuelle, le Comité de vérification confirme que, pour autant qu'il puisse en juger, les états financiers établis pour la Facilité d'investissement conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats financiers et des flux de trésorerie de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos à cette date (voir le point 3 pour de plus amples précisions).

2. EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La confirmation délivrée par le Comité de vérification repose sur les travaux d'audit externe effectués par KPMG, mais aussi sur le fait que la FI dépend d'un certain nombre de systèmes fournis par la Banque, notamment pour la gestion des risques, des ressources humaines et de la trésorerie ainsi que pour la communication financière. Le Comité de vérification s'assure d'une bonne compréhension des activités et des risques associés aux diverses évolutions en passant en revue les rapports soumis au Comité de direction et en s'entretenant avec les services de la BEI compétents pour la Facilité d'investissement.

Contacts avec la direction

Durant l'année écoulée, le Comité de vérification a reçu des informations actualisées et examiné des rapports sur la Facilité d'investissement, qui lui ont fourni des précisions sur les dernières évolutions et sur les orientations futures de la Facilité d'investissement ainsi que sur les activités de la Banque dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en général. Les sujets abordés ont été le portefeuille de la Facilité d'investissement, en particulier la liste des opérations à surveiller, ainsi que l'évolution actuelle des projets.

Auditeurs externes (KPMG)

Les auditeurs externes responsables de la vérification des états financiers de la Facilité d'investissement sont nommés par le Comité de vérification, auquel ils font directement rapport. Pour pouvoir s'appuyer sur les travaux effectués par les auditeurs externes (KPMG), le Comité surveille leur activité comme il convient ; il a ainsi exigé des rapports oraux ou écrits, examiné les résultats fournis, mené des enquêtes complémentaires et organisé un entretien en bonne et due forme avant la validation des comptes.

Le Comité de vérification a eu des échanges de vues avec les auditeurs externes tout au long de l'année afin de se tenir informé de l'avancement de la procédure d'audit, ainsi que des questions d'audit et de comptabilité. Il a rencontré KMPG dans le cadre d'une réunion de fin de mission d'audit avant de valider les divers états financiers. Le Comité de vérification a obtenu l'assurance que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque.

Le Comité de vérification évalue régulièrement l'indépendance des auditeurs externes, s'assurant notamment de l'absence de conflit d'intérêts.

Audit interne

Le département Audit interne (AI) est devenu une fonction indépendante au sein de la BEI, rendant compte directement au président de la Banque. Le chef de l'Audit interne peut s'adresser au Comité de vérification sans restriction et peut solliciter des entretiens privés.

Le Comité de vérification a rencontré le chef de l'Audit interne à l'occasion de huit des onze réunions organisées en 2020. Le Comité a discuté de toutes les recommandations importantes émanant de l'Audit interne et des plans d'action approuvés. L'Audit interne de la BEI n'a réalisé aucun audit spécifique à la Facilité d'investissement pendant la période considérée.

Inspection générale

À la Banque, la fonction de supervision interne est placée sous la direction de l'Inspecteur général. L'Inspection générale (IG) articule ses activités autour de trois axes : les enquêtes sur les fraudes, l'évaluation des opérations et le mécanisme de traitement des plaintes. IG entretient une relation privilégiée avec le Comité de vérification ; l'Inspecteur général peut s'adresser au Comité de vérification sans restriction et solliciter des entretiens privés. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre régulièrement l'Inspecteur général et examine les rapports et les dossiers en cours au sein de la division Enquêtes sur les fraudes.

Le Comité de vérification a rencontré l'Inspecteur général à l'occasion de quatre des onze réunions organisées en 2020. Le Comité de vérification a examiné et abordé avec l'Inspecteur général les affaires en cours qui relèvent de ses prérogatives et a été informé de tout acte répréhensible présumé et de toute enquête en cours concernant des projets de la Banque, y compris des opérations de la Facilité d'investissement, le cas échéant.

Cour des comptes européenne

Le Comité de vérification note que la Cour des comptes européenne n'a pas réalisé d'audit concernant la Facilité d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a examiné les états financiers 2020 de la Facilité d'investissement, établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne, et s'est entretenu avec les auditeurs externes, en présence de la direction de la Banque et en privé, afin d'avoir une bonne compréhension des procédures d'audit appliquées. À l'avenir, les opérations de la Facilité d'investissement devraient être regroupées au sein du nouvel Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI).

Base d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, la Banque établit les états financiers de la Facilité d'investissement sur la base des normes comptables internationales du secteur public ou des normes comptables internationales (IAS), selon le cas. Le cadre comptable appliqué pour les états financiers de la Facilité d'investissement observe les normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers de la Facilité d'investissement comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Ils sont établis conformément au cadre comptable susmentionné.

4. CONCLUSION

En 2020, le Comité de vérification a recherché un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, les questions traitées et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité estime avoir été en mesure de réaliser les travaux relevant de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. L'équipe de direction de la Facilité d'investissement au sein de la BEI lui a apporté son plein appui durant la période considérée.

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment l'avis des auditeurs externes sur les états financiers et une lettre de représentation du Comité de direction de la Banque), le Comité de vérification confirme que les états financiers de la Facilité d'investissement, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives, donnent une image correcte et fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses opérations financières et de ses flux de trésorerie pour l'exercice concerné, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En foi de quoi le Comité de vérification a signé, à la date du 11 mars 2021, sa déclaration annuelle sur les états financiers 2020 de la Facilité d'investissement établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne. À cette même date, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la soumission des états financiers de la Facilité d'investissement au Conseil des gouverneurs de la Banque.

Luxembourg, le 18 juin 2021

Signé par :

**L. BALOGH
PRÉSIDENT**

A. LINARTAS

CH. TRIANTOPOULOS

P. KRIER

N. GRACIAS FERNANDES

B. DEVILLON-COHEN

J. SUTHERLAND

V. IUGA

RÉPONSE DU COMITÉ DE DIRECTION AUX RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2020

I. MESSAGES CLÉS

1. Le Comité de direction (CD) prend note du rapport annuel pour l'exercice 2020 remis par le Comité de vérification et convient avec ce dernier que 2020 a été une année extraordinaire, ponctuée de défis sans précédent pour le monde et ses citoyens. Dès le commencement de l'épidémie de coronavirus en mars 2020, la Banque a pris des mesures promptes pour passer à un environnement de travail entièrement à distance, ce qu'elle a pu faire, au prix de perturbations minimales, grâce à un certain nombre d'adaptations informatiques. Un Comité de gestion de crise a été formé pour apprécier l'évolution de la situation, faire le point régulièrement auprès du Comité de direction et proposer des mesures et des solutions pour les activités quotidiennes du Groupe BEI. Le personnel du Groupe BEI a tout du long montré sa forte adhésion et fait preuve d'une grande souplesse, malgré les difficultés exceptionnelles engendrées par la pandémie de COVID-19.

2. La réponse immédiate du Groupe BEI à la pandémie de COVID-19 s'est concentrée sur l'octroi de prêts et de garanties, la suspension temporaire de certaines échéances de remboursement et plusieurs mesures destinées à alléger les difficultés de trésorerie des entreprises, en particulier les PME et les ETI. À la fin de 2020, la Banque avait signé pour 22,4 milliards d'EUR d'opérations « COVID-19 », dont 9,6 milliards d'EUR étaient décaissés. Les opérations signées par le FEI se montaient, quant à elles, à 3 milliards d'EUR. En 2020 également, le Groupe BEI a mis en place le Fonds de garantie paneuropéen, doté de 25 milliards d'EUR, pour venir en aide principalement aux PME et aux ETI, mais aussi à des entreprises plus grandes, des établissements publics et d'autres organismes dont l'activité relève du secteur de la santé ou de la recherche médicale ou qui fournissent des services essentiels dans le contexte de la crise sanitaire. Financé par les 22 États membres participants au prorata de leur contribution au capital de la BEI, le Fonds vise à générer jusqu'à 200 milliards d'EUR de soutien à l'économie dans l'Union européenne (UE). Au 31 décembre 2020, le Groupe BEI avait approuvé 79 projets dans différents États membres pour un montant total de 5,4 milliards d'EUR sous la forme de garanties et d'instruments de fonds propres.

3. Au-delà du court terme, un défi pour les années à venir sera la mise en œuvre des mandats de l'UE relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et des programmes au titre du plan de relance « Next Generation EU ». Le Groupe BEI se tient prêt à exécuter les nouveaux mandats afin de soutenir la reprise qui interviendra après la crise dans l'UE, et à jeter les bases d'une croissance durable à long terme s'appuyant sur les priorités fondamentales de l'UE dans les domaines du climat, du numérique et de la cohésion. Le règlement InvestEU, qui a fait l'objet d'un accord partiel, contient des dispositions confirmant le rôle de partenaire de mise en œuvre privilégié du Groupe BEI, chargé de la gestion de 75 % de la capacité budgétaire totale de l'instrument. Dans le cadre du partenariat, il a également été convenu que le Groupe BEI assurerait des fonctions bancaires pour le Fonds InvestEU, y compris en prodiguant à la Commission européenne des avis non contraignants sur les modalités financières des accords qui seront conclus entre elle et les autres partenaires de mise en œuvre.

4. Si les priorités stratégiques de la BEI et de l'UE ont été profondément bouleversées du fait de la pandémie de COVID-19, la lutte contre les changements climatiques compte toujours parmi les principaux défis de notre époque. Le Groupe BEI reste ferme dans sa volonté d'augmenter la part de ses financements concourant au soutien à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale. La BEI a mis au point la Feuille de route de la banque du climat, un plan de développement qui couvre les activités de financement et de conseil du Groupe BEI en matière d'action pour le climat et de durabilité environnementale à l'horizon 2025, que le Conseil d'administration a approuvé en novembre 2020. Prolongement de la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat de 2015 dont elle reprend trois domaines prioritaires, la Feuille de route de la banque du climat

s'articule autour de trois axes principaux : i) accélérer la transition en faisant appel à la finance verte ; ii) aligner les activités de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris ; iii) veiller à la transparence et à la qualité.

5. Le Comité de direction prend note des recommandations du Comité de vérification et veillera à la mise en œuvre ponctuelle de la feuille de route visant à y répondre, qui définit le calendrier, les responsabilités et les jalons des programmes et projets respectifs. La riposte à la pandémie de COVID-19 et les contraintes de ressources existantes ont eu des répercussions sur les activités et la charge de travail de la Banque en 2020. Le surcroît d'efforts fourni par les Services, en particulier au second semestre, a permis de clore avec succès certaines initiatives et d'achever un nombre non négligeable de projets. La grande majorité des initiatives ont suivi une trajectoire neutre ou positive, en respectant les délais et en rattrapant les retards.

6. Le Comité de direction suit de près l'évolution de la rentabilité du Groupe BEI et de la couverture des coûts des activités, en particulier des mandats. Concernant la rentabilité, en 2020, la Banque a continué d'affiner la méthodologie en y ajoutant des fonctionnalités relatives au suivi, notamment selon des considérations de risque/rendement, l'alignant sur les documents majeurs du Groupe BEI qui sont la base pour la planification annuelle des activités du Groupe. À l'échelle du Groupe, la viabilité financière est assurée dans le cadre du cycle de planification du capital du Groupe. En matière de couverture des coûts, les principaux facteurs sont étroitement liés aux caractéristiques des opérations cibles sous-jacentes – taille, complexité et durée. Dans le cas des mandats, il conviendra d'adopter une approche combinée intégrant une structure de commissions adéquate, des mécanismes pour le partage des risques et des recettes, une tarification volontariste à l'égard des clients finals et une plus grande efficacité interne.

7. Comme le voulait la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification, les Services ont évalué la gestion des systèmes informatiques et de communication (« TIC ») de la Banque ; dans le cadre de l'assertion des contrôles internes ils ont recensé les lacunes et effectué des tests approfondis de gestion des risques pour la sécurité. Bien qu'un passage à la vitesse supérieure dans les capacités de transformation numérique puisse impliquer une augmentation importante des coûts et des besoins en ressources, le Groupe BEI est pleinement déterminé à améliorer les processus internes, à accroître l'automatisation et à faire en sorte que sa fonction de sécurité de l'information adhère aux meilleures pratiques. Plus précisément, le Comité de direction prend des mesures pour renforcer l'environnement de contrôle du Groupe et étudie les options pour la création d'une fonction de responsable des technologies de l'information et données à l'échelle du Groupe, propre à conduire ce programme crucial. L'élaboration d'une stratégie du Groupe BEI en matière de TIC progresse bien et est en voie d'achèvement ; une fois approuvée par le Comité de direction, la stratégie fera l'objet de discussions avec le Comité de vérification, le tout dans le courant de l'année 2021. Le Comité de direction, par ailleurs, prend très au sérieux la question de la transformation numérique et de la cybersécurité, et la Banque étudie les mesures envisageables pour faire en sorte que ses systèmes restent capables de résister à des cyberattaques toujours plus complexes.

8. Concernant l'alignement du Groupe, le FEI est intégré au périmètre de consolidation financière de la BEI, et le Comité de direction augmente les mécanismes nécessaires pour renforcer la supervision des risques de la filiale, conformément aux meilleures pratiques bancaires (MPB) s'appliquant à la BEI. Cela implique de mettre en œuvre un certain nombre de mécanismes de gouvernance d'entreprise, de consolidation financière et de supervision spécifique au sein de la BEI et du FEI. Cela appelle aussi une application homogène et cohérente des normes et règles prudentielles et non prudentielles pertinentes, en tenant compte comme il se doit des spécificités de chaque entité. Parallèlement, et au-delà des obligations susmentionnées, la BEI et le FEI cherchent perpétuellement, depuis longtemps, à améliorer la coordination des politiques, à exploiter les synergies et à maximaliser l'efficacité, notamment par le biais d'accords bilatéraux de niveau de service. Pour assurer une approche globale et une mise en œuvre coordonnée de ces actions, les deux institutions travaillent, depuis décembre 2020, à l'établissement d'un Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe (Group Alignment Implementation Plan, GAIP), qui englobe tous les projets et initiatives visant à renforcer l'alignement du Groupe. Le GAIP suit une approche semblable à celle utilisée avec succès dans le contexte de la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification ; il s'agit cette fois de créer une plateforme commune pour la planification, le suivi et la notification des progrès, de fixer des priorités, de définir des responsabilités claires et de promouvoir une culture de collaboration et de transparence parmi les équipes. En 2021, la BEI et le FEI continueront de collaborer pour achever le tableau de bord du GAIP, évaluer les priorités, définir un calendrier détaillé par projet et élaborer des principes directeurs pour le suivi et les rapports d'avancement du GAIP.

9. La BEI, en vertu de l'article 12 de ses statuts, est tenue de veiller à ce que ses activités soient conformes aux meilleures pratiques bancaires (MPB) et d'appliquer toutes les dispositions réglementaires pertinentes de l'UE relatives aux établissements bancaires, sans déroger aux principes adoptés et aux décisions prises par ses instances dirigeantes compétentes. Le cadre des MPB de la BEI, composé des Principes directeurs MPB, du Registre MPB et de la Procédure d'évaluation de l'applicabilité, est désormais établi et régulièrement mis à jour. La Banque a institué un service de veille réglementaire qui fournit la base du travail coordonné et collectif de suivi de l'évolution de la réglementation et d'évaluation des exigences réglementaires effectué par l'équipe de veille MPB. Le Registre des Règles en matière de MPB, base de données répertoriant toutes les exigences réglementaires applicables à la BEI en tant qu'entité autonome et consolidée, se construit progressivement, dans un premier temps avec le produit des évaluations effectuées par l'équipe de veille MPB. Le Comité de direction se félicite que le cadre des MPB ait atteint un stade de maturité reconnu et salué par le Comité de vérification.

10. Le Comité de direction a pleinement soutenu et continuera de soutenir le Comité de vérification dans la mise en place du Processus de surveillance et d'évaluation (Review and Evaluation Process, REP) propre à la BEI, ou « BEI-REP ». En 2020, ce soutien a porté sur les aspects logistiques de la dotation en personnel et des ressources budgétaires, mais aussi sur l'établissement du cadre du BEI-REP, lequel devra conjuguer adhésion aux meilleurs modèles et références en matière de surveillance et respect des spécificités et de la structure statutaire de la BEI.

11. Le Comité de direction se réjouit de la poursuite d'une coopération constructive avec le Comité de vérification, en particulier pour renforcer l'efficacité des systèmes de contrôle interne, la gestion des risques et l'administration interne, ainsi que pour instaurer le BEI-REP.

II. RÉPONSE AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. VIABILITÉ ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

Modèle économique et viabilité

12. La méthodologie de la BEI pour la couverture des coûts est définie comme la différence entre le total des recettes d'exploitation et le total des charges d'exploitation. Un concept distinct, mais plus large, est celui de la rentabilité qui requiert l'inclusion de tous les éléments de recettes et de charges. Dans l'analyse de la viabilité, il est donc essentiel de considérer toutes les composantes des recettes qui contribuent à la rentabilité de toutes les activités de la BEI.

13. Après la mise en place d'un système de compte rendu régulier de la rentabilité par ligne de produits en 2019, la Banque a continué, en 2020, à affiner la méthodologie et à mettre au point les fonctionnalités liées au suivi de la rentabilité. Par conséquent, le cadre, dans sa forme actuelle, est totalement aligné sur le Plan de gestion du capital, le Plan d'activité et le Cadre de référence de la propension au risque (Risk Appetite Framework, RAF) du Groupe BEI pour ce qui est de la granularité. Il est global, puisqu'il prend en considération toute la structure des recettes et des coûts de la Banque et qu'il peut être entièrement rapproché du compte de profits et pertes de la Banque selon les directives comptables de l'UE. Le rapport a été enrichi de sections « Special Focus » qui abordent un sujet d'intérêt particulier pour la période spécifique considérée.

14. Le rapport « Rentabilité par ligne de produits » est publié tous les trimestres et présenté régulièrement au Comité de vérification. Des parties importantes ont également été intégrées dans le nouveau rapport mensuel sur les risques du Groupe BEI. Le développement du cadre de suivi de la rentabilité sera poursuivi en 2021, notamment avec l'exploration des possibilités pour une extension du champ d'application au Groupe BEI.

15. Les facteurs clés de la couverture des coûts, tant pour les opérations sous mandat que pour les opérations hors mandat, dépendent étroitement des caractéristiques des opérations cibles telles que la taille, la complexité et la durée. Dans le cas des mandats, le total des charges d'exploitation doit également inclure les charges propres au mandat (par exemple, les frais généraux de gouvernance du mandat, la passation de marchés, le suivi, l'établissement de rapports, etc.). Pour parvenir à la couverture des coûts dans l'activité découlant des mandats, on explorera toutes les options suivantes : i) obtenir du mandant des honoraires de mandat ; ii) calibrer les mécanismes de partage des risques et des recettes ; iii) augmenter la tarification appliquée par la BEI aux bénéficiaires finals ; iv) accroître la productivité de la BEI.

Qualité de crédit

16. Malgré le contexte général d'incertitude, la qualité de crédit du portefeuille de prêts de la Banque reste élevée, grâce à une stratégie de gestion des risques fondée sur des niveaux adéquats de sûretés et de garanties, ainsi que sur des clauses de protection standard incluses dans les contrats de prêt de la BEI. Bien qu'il soit difficile, à ce stade, de quantifier l'impact définitif des effets économiques de la pandémie de COVID-19 sur la BEI, certains ajustements de valeur et dépréciations pour pertes potentielles touchant le portefeuille de prêts de la BEI ont été pris en considération, le cas échéant. Ces ajustements de valeur et dépréciations supplémentaires sont toutefois peu élevés.

17. Dans le cadre de sa réponse aux effets économiques de la pandémie de COVID-19, la BEI a décidé d'offrir à ses clients, dans certaines circonstances, diverses mesures de soutien parmi lesquelles i) l'assouplissement temporaire (y compris par renonciation) des clauses financières et autres clauses clés, ii) le rééchelonnement des flux de trésorerie par le réaménagement des échéances ou la suspension des obligations de remboursement, iii) d'autres possibilités complémentaires comme la signature de nouveaux contrats, l'accélération des décaissements et l'augmentation des montants prêtés. La BEI évalue les demandes à bénéficier de ces mesures au cas par cas, dans les limites de certaines conditions précises. Ces mesures sont destinées aux clients qui

souffrent temporairement des conséquences économiques de la crise sanitaire, mais qui ne connaissent pas de difficultés financières ou de problèmes de solvabilité structurels et qui sont considérés comme en activité au moment de l'octroi de la mesure. Si, à l'issue de l'évaluation, elle conclut que le client ne répond pas à ces conditions, ou si elle repère un risque pour la viabilité à long terme du modèle économique de ce client, la BEI envisagera toute autre mesure appropriée et, le cas échéant, appliquera sa procédure de restructuration standard.

Planification du capital et tests de résistance

18. Conformément à la Politique de viabilité du capital du Groupe, la Banque a commencé à élaborer son Plan de gestion du capital du Groupe lors du processus 2020 de planification de l'activité. Le Plan de gestion du capital du Groupe vise à affecter efficacement le capital disponible aux nouvelles activités, afin de permettre au Groupe BEI d'accomplir sa mission de soutien aux objectifs et aux priorités stratégiques de l'UE. Le Plan garantit une exécution durable des activités de la BEI, dans les limites existantes de la propension au risque et du capital disponible, préservant ainsi la grande qualité de crédit de la Banque.

19. La Banque a accéléré la conception et la mise en œuvre du projet sur le Cadre de référence de la propension au risque pour le Groupe BEI (projet « RAF du Groupe »), qui doit être achevé en 2021 (un an plus tôt que prévu initialement), afin de rendre effective la supervision du Groupe BEI. Le Cadre de référence de la propension au risque pour le Groupe fera en sorte, avec la Politique de viabilité du capital du Groupe déjà applicable à chaque entité du Groupe, que la planification de l'activité du FEI après la prochaine augmentation de capital du Fonds soit viable et le reste.

20. La planification du capital de la Banque comprend une estimation de l'évolution possible des indicateurs de risque du Cadre de référence de la propension au risque dans une situation de tensions. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Banque a choisi de fonder sa planification du capital sur un scénario de référence comportant un niveau élevé de tension conformément au principe de prudence, afin d'intégrer le risque de dégradation de ses indicateurs du capital associé aux effets potentiels de la crise sanitaire sur son portefeuille. En outre, les seuils du Cadre de référence de la propension au risque de la Banque pour les indicateurs du capital sont calibrés en fonction de scénarios de crise et de sensibilités spécifiques.

21. La planification du capital de la Banque inclut les effets, connus ou pouvant raisonnablement être attendus, de la modification des exigences MPB applicables à la BEI, ainsi que les effets de l'évolution probable des calculs du capital découlant de la clôture de projets MPB, si tant est que l'on puisse faire une estimation fiable de ces effets. Les projections de capital effectuées dans le cadre de la planification de l'activité et du capital incluent l'excédent net projeté sur un horizon de planification long. Malgré l'environnement adverse de taux d'intérêt négatifs, la production interne de capital de la Banque est suffisante pour assurer la viabilité du programme d'activités de la BEI sur l'horizon de planification long qui est de mise.

22. Le Cadre de référence de la propension au risque de la Banque, et, partant, sa gestion du capital, y compris les tests de résistance, sont cohérents avec ses états financiers individuels établis selon les directives comptables de l'UE. Les tests de résistance reflètent (entre autres) les risques potentiels pour les fonds propres comptables de la Banque ; ils doivent donc être effectués d'une manière qui soit cohérente avec le mode de calcul des fonds propres comptables.

Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et inclusion des risques non financiers (y compris le risque climatique)

23. Les risques non financiers ont été inclus dans les rapports sur le Cadre de référence de la propension au risque durant l'année 2020. Depuis le troisième trimestre de 2020, ceux-ci sont complétés par un rapport trimestriel aux instances dirigeantes de la Banque sur les indicateurs de risques spécifiques du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (BC-FT), sous la forme du tableau de bord BC-FT du Groupe BEI. Ce tableau de bord i) fournit des informations plus granulaires sur les risques sous-jacents liés à la lutte contre le

blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, afin de refléter la situation des indicateurs de risque pertinents au sein du Groupe et ii) a été créé pour calquer les pratiques du marché. Il recueille des informations sur les risques en matière de BC-FT par contrepartie et par encours, ainsi que pour des critères spécifiques tels que l'exposition à des juridictions à haut risque et les analyses des informations relatives à la connaissance des clients (KYC). Le programme de travail pour 2021 se concentrera sur le développement de l'approche du Groupe en matière d'évaluation des risques de non-conformité et le tableau de bord BC-FT du Groupe BEI, ainsi que sur l'affinement des indicateurs de risques non financiers du Cadre de référence de la propension au risque du Groupe, avec des travaux spécifiques sur le risque de BC-FT et sur la déclaration relative à la propension au risque correspondante.

24. En outre, dans le cadre de la révision et de l'amélioration continues du Cadre de référence de la propension au risque, la déclaration relative à la propension au risque sera revue, dans le but de renforcer l'alignement sur les MPB et sur les orientations réglementaires en vigueur. Dans ce contexte, la nouvelle déclaration relative à la propension au risque sera étendue pour inclure spécifiquement les risques climatiques et environnementaux en tant qu'objectifs stratégiques clés. À cela s'ajoutera une extension de la couverture des modèles liés au climat pour les risques physiques et transitionnels aux nouvelles opérations et aux encours de trésorerie, en plus des portefeuilles de prêts et de participations existants.

La réforme des trois lignes de défense : l'instruction et l'approbation des prêts et la feuille de route de transition en matière de LBC-FT

25. La réforme des trois lignes de défense couvre à la fois la dimension « crédit » et la dimension « conformité ». En application des MPB, le programme vise à définir, renforcer et mieux délimiter les rôles et responsabilités des trois lignes de défense.

26. En juillet 2020, le Comité de direction a approuvé un plan d'action global pour l'application du modèle des trois lignes de défense à la gestion du risque de crédit. En septembre 2020, le Comité de direction a également approuvé la feuille de route de transition en matière de LBC-FT, qui vise à répartir plus clairement les responsabilités entre les première et deuxième lignes de défense dans le domaine de la conformité.

27. Des programmes de travail clairs ont été définis, tant pour les projets « crédit » que pour les projets « conformité » ; des équipes dédiées au sein des services directement concernés travaillent à leur mise en œuvre, en collaboration avec d'autres services de la Banque. Elles sont assistées par des consultants externes. Compte tenu de la taille et de la complexité du projet, la mise en œuvre des différentes mesures sera progressive.

28. Un comité de pilotage du programme, présidé par un membre du Comité de direction, a été mis en place pour fournir des orientations générales sur le projet. L'exécution des programmes de travail est assurée par le Bureau de mise en œuvre des projets, qui supervise la coordination des deux projets.

2. ALIGNEMENT DU GROUPE

Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe (GAIP)

29. Dans le cadre de l'approbation de la participation de la BEI à la dernière augmentation de capital du FEI, le Conseil d'administration de la BEI a demandé qu'une feuille de route lui soit présentée concernant la mise en œuvre des actions proposées visant à renforcer davantage la dimension du Groupe BEI. Par conséquent, la Banque et le Fonds élaborent ensemble, depuis décembre 2020, un Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe (GAIP), qui répertorie tous les projets et initiatives nécessaires pour renforcer l'alignement entre les deux institutions. Dans ce contexte, la BEI et le FEI sont convenus d'appliquer certains principes et lignes directrices clés à l'alignement du groupe dans toutes les initiatives de gouvernance et de stratégie, à savoir :

- responsabilité, prise de décision, autonomie financière et ressources financières ;
- stratégie et modèle économique ;
- meilleures pratiques et efficience

30. De plus, les actions portant mise en œuvre du GAIP selon les grands principes ci-dessus seront réparties entre quatre groupes distincts :

- i. les actions en matière de gouvernance d'entreprise, de consolidation financière et de supervision visant à conformer la consolidation financière, la gestion des risques et la supervision connexe aux exigences des MPB ;
- ii. les actions visant à améliorer l'affectation des ressources financières et la cohérence des politiques, qui ne sont pas strictement requises par les MPB ;
- iii. les actions visant à améliorer l'efficacité à l'échelle du Groupe et à exploiter les synergies ;
- iv. les autres actions convenues ne relevant pas des points i, ii ou iii.

31. En 2021, la BEI et le FEI continueront à travailler sur le GAIP, afin d'aligner davantage la catégorisation des initiatives sur les groupes génériques définis par les principes directeurs clés, d'élaborer des calendriers avec des objectifs et des délais clairs par projet, et de centraliser le suivi et les rapports d'avancement du GAIP.

32. Dans le domaine de la gestion des risques, les projets du Programme MPB en matière prudentielle intéressant l'échelle du Groupe ont tous été incorporés dans le GAIP, de façon que la cohérence soit assurée entre le GAIP et la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification. Plus précisément, dans le domaine du risque de non-conformité, les éléments du programme de travail sur la conformité pour 2021 qui se rapportent au Groupe BEI ont été intégrés dans le GAIP et auront pour objectifs :

- la révision des politiques du Groupe en matière de LCB-FT, d'abus de marché et de signalement ;
- la poursuite de l'élaboration de l'approche du Groupe pour l'évaluation des risques de non-conformité et le tableau de bord BC-FT du Groupe ;
- la mise au point des indicateurs de risques non financiers du Cadre de référence de la propension au risque du Groupe, axée plus spécifiquement sur les risques de BC-FT et sur la déclaration relative à la propension au risque correspondante.

Supervision des risques à l'échelle du Groupe et dispositions d'application de la Charte de gestion des risques Groupe

33. Les travaux en cours sur les fonctions du Groupe se poursuivent afin de dégager des synergies et des possibilités d'alignement du Groupe. La création de la fonction de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, le renforcement de l'alignement des activités d'audit interne entre la Banque et le FEI, et les travaux sur le renforcement de la conformité du Groupe ces dernières années sont des exemples de projets déjà établis.

34. Conformément aux MPB mises en œuvre par la Charte de gestion des risques Groupe, la BEI, en tant qu'entité mère, est responsable de la supervision des risques à l'échelle du Groupe. Dans la mesure requise à des fins de consolidation en application des MPB, la BEI établit et supervise les politiques et procédures de gestion des risques, les limites de risque et les contrôles des risques liés au Groupe et proportionnels au cadre statutaire et aux activités de chaque entité du Groupe.

35. Le chef de la gestion des risques Groupe a été nommé en septembre 2020 ; il est chargé de superviser les risques financiers et non financiers du Groupe BEI et couvre également les responsabilités en matière de conformité, tout en préservant l'autonomie nécessaire de la fonction de conformité conformément aux MPB.

36. La Banque poursuivra la mise en œuvre de la version révisée de la Charte de la gestion des risques Groupe, en codifiant avec le FEI un ensemble de dispositions d'application, que les deux entités adopteront au cours du premier semestre de 2021.

Comité du Conseil d'administration chargé de la politique de risque et Comité de pilotage des risques à l'échelle du Groupe

37. Concernant le renforcement de la supervision des risques à l'échelle du Groupe dans le domaine de la gestion des risques, il convient également de noter que le Comité du Conseil d'administration chargé de la politique de risque est de plus en plus souvent amené à discuter des sujets à l'ordre du jour et à se prononcer sur les politiques pertinentes pour le Groupe BEI. Au niveau opérationnel, un Comité de pilotage des risques à l'échelle du Groupe est en place ; il est présidé par le chef de la gestion des risques Groupe et composé de représentants des fonctions Risques et Conformité de la BEI et du FEI. Ce Comité de pilotage se réunit tous les mois pour discuter des sujets, documents et programmes de travail relatifs aux risques à l'échelle du Groupe. En outre, une fois adoptées, les dispositions d'application de la Charte de la gestion des risques Groupe formaliseront le groupe de pilotage des risques à l'échelle du Groupe (qui remplacera le Comité de pilotage des risques à l'échelle du Groupe), afin de superviser tous les risques à l'échelle du Groupe et de servir de forum de discussion pour les questions relatives aux risques à l'échelle du Groupe.

Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et Plan de sauvetage du Groupe

38. La Banque travaille en étroite collaboration avec le FEI pour améliorer le Cadre de référence de la propension au risque en y intégrant la dimension du Groupe. La finalisation de la Politique relative au Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et l'introduction d'indicateurs à l'échelle du Groupe pour les risques financiers et les risques de BC-FT sont prévues pour 2021, tandis qu'un examen complet des autres risques non financiers est envisagé pour 2022.

39. Une fois que la mise en œuvre du projet RAF du Groupe pour les risques financiers sera terminée, et en utilisant ses conclusions comme matière première, la Banque étendra son plan de sauvetage existant au Groupe BEI, c'est-à-dire que les filiales de la BEI seront pleinement intégrées au champ d'application du Plan de sauvetage.

Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) du Groupe

40. En 2021, l'ICAAP du Groupe BEI étend encore la dimension Groupe en proposant un ciblage plus fin sur le Groupe et une portée plus large des projections pour le Groupe par rapport à l'exercice précédent. Dans le cadre de la mise en œuvre de la fonction « risque » à l'échelle du Groupe, en 2021, le chef de la gestion des risques Groupe a émis son premier avis formel pour l'ICAAP du FEI ; cet avis a été intégré au document ICAAP 2020 soumis pour approbation au Conseil d'administration du FEI, avant incorporation de ses principaux éléments et conclusions dans l'ICAAP du Groupe BEI.

Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP) du Groupe

41. L'ILAAP au 31 décembre 2020 sera le deuxième réalisé au niveau du Groupe ; comme son prédécesseur, l'ILAAP 2020 du Groupe BEI intégrera des informations détaillées sur les cadres des risques liés à la liquidité en place à la BEI et au FEI. L'ILAAP du Groupe comprend une quantification du risque de liquidité du Groupe par le biais des ratios de couverture de liquidité (LCR) et de financement stable net (NSFR) consolidés, qui sont bien supérieurs aux minima réglementaires de l'UE. Au cours de l'année 2020, le FEI a augmenté la fréquence de calcul de ses indicateurs de liquidité et harmonisé sa liste des vulnérabilités au risque de liquidité avec celle de la BEI. En outre, l'introduction de scénarios supplémentaires – choc « idiosyncratique » (propre à l'institution) ; choc à l'échelle du marché ; chocs des deux types combinés, conformément aux attentes de la BCE en matière de surveillance – a permis d'améliorer la couverture du Groupe par l'exercice de simulation de crise dans l'ILAAP 2020 du Groupe. La fonction de gestion des risques Groupe a été activement consultée – en sa qualité de deuxième ligne de défense – pendant la préparation de l'ILAAP individuel 2020 du FEI ; à cet égard, le chef de la gestion des risques Groupe a émis son premier avis formel pour l'ILAAP du FEI, qui a été intégré au document

ILAAP 2020 soumis pour approbation au Conseil d'administration du FEI, avant incorporation de ses principaux éléments et conclusions dans l'ILAAP du Groupe BEI.

Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe

42. Le Plan de secours en matière de collecte de ressources au 31 mars 2021 sera le deuxième élaboré à l'échelle du Groupe (Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe BEI). Il inclura le Plan de secours en matière de collecte de ressources 2021 du FEI, établi par le Fonds de façon autonome, dont un des éléments est la réserve de liquidité (garantie par des sûretés) nouvellement ouverte auprès de la BEI pour résoudre les éventuelles pénuries de liquidité au FEI en cas d'urgence. Les scénarios de crise retenus dans le Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe BEI correspondent à ceux définis dans l'ILAAP. Onze options d'atténuation sont définies. Pour chacune, des estimations de la capacité de financement dans différentes situations de tensions sont fournies, ainsi que le potentiel de conséquences négatives (pour le compte de résultat, la réputation et le modèle économique) en cas d'activation de l'option, et les résultats des simulations effectuées durant l'année.

Feuille de route de transition : renforcer le modèle des trois lignes de défense pour la LBC-FT

43. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) demeure une priorité pour le Groupe BEI. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour s'aligner davantage et pleinement sur le modèle des trois lignes de défense dans le domaine de la LBC-FT, en renforçant la capacité de la première ligne à identifier, évaluer, atténuer, surveiller et notifier les risques, et en recentrant les activités de la deuxième ligne sur les politiques, procédures et processus connexes, les cas plus complexes et les vérifications de contrôle. La fonction de conformité de la BEI a établi avec les services concernés une feuille de route de transition. La transition nécessite certains changements culturels, soutenus par des formations ainsi que par des systèmes, un processus et une gouvernance informatiques neufs, afin de délester progressivement la deuxième ligne de certaines responsabilités pour lui permettre de se concentrer sur les cas complexes, la définition de la stratégie, le suivi et la notification. Les travaux de mise en conformité, menés conjointement avec le FEI, sont en cours et continueront à faire l'objet d'un suivi étroit et de rapports aux instances dirigeantes de la BEI et au Comité de vérification.

BCBS 239

44. La première vague du projet BCBS 239 – le projet est divisé en plusieurs « vagues » – s'est conclue de manière satisfaisante en 2020, toutes les évolutions prévues ayant été réalisées. En 2021, a démarré la deuxième des trois vagues du projet, couvrant la poursuite de la mise en œuvre et de la mise au point en matière de gouvernance des données, d'architecture des données et d'infrastructure informatique ainsi que de notification des risques (en tout, 300 « livrables » prévus en 2021-2022). La deuxième vague du projet renforcera la conformité – entre autres – des indicateurs du Cadre de référence de la propension au risque du Groupe avec les principes BCBS 239. Après l'élaboration d'un rapport sur les risques du Groupe BEI, réalisée lors de la première vague, les travaux de la deuxième vague étendront les capacités de notification à l'échelle du Groupe au suivi du Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et à d'autres informations particulières du FEI. L'intégration de données préliminaires pour la notification des risques liés au climat fait également partie du processus 2021 de planification pour le Groupe.

Cadre de contrôle interne (CCI)

45. En 2020, la Banque a continué d'étendre le champ d'application du CCI pour ce qui est des processus couverts et des éléments de contrôle examinés et a apporté plusieurs améliorations méthodologiques au cadre proprement dit. Elle a instauré les premières actions pilotes de test d'efficacité opérationnelle du contrôle interne et renforcé les assertions émises au niveau des directions. Ces évolutions ont fait mûrir le Cadre de

contrôle interne à l'échelle de la Banque, et rapproché encore la Banque des normes de surveillance du contrôle interne attendues d'elle ainsi que des futures exigences du BEI-REP. La mise en œuvre de l'outil GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) centralisant les informations sur les processus, les risques et les contrôles s'est poursuivie – dans un projet ultérieur, cette initiative concernera également le FEI, afin d'aligner davantage les méthodologies du Groupe BEI –, tandis qu'un programme de contrôle de la conformité a été mis en place pour tester les contrôles liés aux risques de non-conformité. Parallèlement, le processus d'approbation des nouveaux produits a été consolidé, la gestion des risques opérationnels a été renforcée et la révision du Cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque est en voie d'achèvement. Collectivement, ces actions permettent progressivement à la Banque d'améliorer l'analyse des risques opérationnels et de renforcer les contrôles internes par processus, en s'éloignant du modèle « en silos » de son organisation actuelle.

3. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DU GROUPE : STRATÉGIE DU GROUPE, TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GESTION DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES INFORMATIONS (Y COMPRIS LA CYBERSÉCURITÉ)

Cybersécurité

46. La consolidation de la fonction de contrôle de deuxième ligne qui supervise la sécurité de l'information et le cyberrisque s'est poursuivie, en conjonction avec le renforcement de la cyberrésilience de la Banque, de sa gouvernance informatique et des améliorations continues du cadre de contrôle interne (CCI) pour l'informatique conformément à ce que prévoit la réglementation. La fonction Sécurité de l'information a progressé dans l'exécution de sa feuille de route en réalisant le programme de sensibilisation à la sécurité, en poursuivant l'alignement sur les MPB, en maintenant la conformité des activités de la Banque avec les exigences réglementaires, en actualisant ses politiques de sécurité de l'information et en veillant à leur mise en œuvre, notamment dans les accords d'externalisation avec des prestataires de services en nuage. La fonction de sécurité de l'information travaille en étroite collaboration avec la sécurité informatique pour évaluer les cyberrisques et contribuer aux moyens technologiques de défense contre les cyberattaques et accroître la cyberrésilience de la Banque.

47. La Banque renforce actuellement ses moyens techniques pour atténuer les effets d'une cyberattaque grave, notamment par une chambre forte numérique qui sera mise en œuvre au premier semestre de 2021 et qui séparera les données critiques et les sauvegardes du réseau opérationnel. Les discussions progressent avec la trésorerie de la BEI pour entreposer les rapports les plus sensibles dans la chambre forte numérique et mettre au point des procédures de récupération.

48. La Banque poursuivra l'opérationnalisation de sa politique de gestion des incidents de sécurité informatique, avec un Plan de d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité, document détaillé qui développera et clarifiera les rôles et responsabilités déjà établis et énoncés dans la politique de gestion des incidents de sécurité informatique. Les équipes de première ligne de défense élaboreront conjointement le Plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité pour ce qui concerne la sécurité informatique et la continuité d'activité, en étroite collaboration avec la deuxième ligne de défense pour la sécurité de l'information (gestion des risques). Il s'agit d'assurer l'exhaustivité et la facilité d'utilisation du Plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité, et d'établir des mécanismes de notification sous forme d'indicateurs clés de performance, lorsque cela est possible.

Vers une stratégie du Groupe BEI en matière de TIC

49. Élément de la stratégie globale « Ambition numérique » du Groupe, la stratégie en matière de TIC qui est en cours d'élaboration s'appuie sur la Politique en matière de sécurité de l'informatique en nuage, adoptée à l'échelle du Groupe BEI en 2020, qui prévoit une approche souple pour une utilisation accrue des solutions en nuage. En principe, seules sont proscrites de l'hébergement en nuage les données les plus sensibles (étiquetées « strictement confidentiel » en interne). En ce qui concerne l'intelligence artificielle et le traitement analytique de données, les propositions de la Banque seront incluses dans la stratégie en matière de TIC pour stimuler les investissements et les recrutements en informatique afin d'étoffer les capacités internes et d'assurer l'équipement en nouveaux outils.

50. Une nécessité stratégique est de contrer le risque lié à l'essor de l'informatique de l'utilisateur final (End-User Computing, EUC). À cette fin, en 2020, le Groupe BEI a élaboré un cadre technique sécurisé (la « plateforme hybride ») pour héberger les applications et programmes d'utilisateur final et leur permettre d'accéder de façon sécurisée aux données, un mécanisme (couche « API ») pour exposer les applications à l'échelle de la Banque et des mécanismes de contrôle des évolutions pour garantir la stabilité de la production. Après des pilotes réussis en 2020, les premières mises en œuvre, avec les directions des Finances et de la Gestion des risques, ont commencé cette année.

51. La création d'une fonction de responsable des technologies de l'information et données du Groupe, qui fait partie du Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe, sera finalisée avant la fin de 2021.

Résilience opérationnelle

52. L'épidémie de COVID-19 et le passage à un environnement de travail virtuel ayant augmenté la vulnérabilité aux cyberattaques, le programme de sensibilisation à la sécurité informatique est devenu un élément central de la réponse et de l'adaptation de la Banque à cette situation nouvelle. Un travail supplémentaire est assuré pour organiser des séances de sensibilisation et fournir au personnel une information à jour sur les menaces nouvelles et les attaques possibles. En outre, depuis 2020, la Banque propose à tout son personnel une nouvelle offre de formation en ligne sur la cybersécurité, dans le but d'éduquer, d'accroître la vigilance et de donner des conseils défensifs pratiques aux employés pour faire face aux types les plus courants de menaces de cybersécurité.

4. PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION PROPRE À LA BEI (BEI-REP) : RÔLE DE SUPERVISION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE

Cadre des MPB

53. Le Cadre des MPB de la BEI a atteint un stade de maturité notable. Les Principes directeurs MPB et le Registre des MPB sont régulièrement mis à jour et leur actualisation et leur révision sont fondées sur les procédures d'évaluation de l'applicabilité des exigences réglementaires bancaires de l'UE. La Banque a créé un service de veille réglementaire chargé de tenir au courant de l'actualité du cadre réglementaire en temps voulu et de manière complète l'ensemble de l'équipe de veille MPB, qui réunit des représentants de la BEI (tous services confondus) et du FEI. Ce mécanisme de veille sert également à alimenter le circuit des évaluations de l'applicabilité menées par l'équipe de veille MPB. Les résultats des évaluations entrent eux-mêmes dans la définition de la feuille de route et l'énoncé des jalons respectifs. Les évaluations conclues sont essentielles pour la constitution progressive du Registre des règles en matière de MPB (commencée en 2020), qui répertorie les prescriptions réglementaires applicables à titre de MPB à la BEI sous sa forme autonome et consolidée.

Fonction de conformité réglementaire

54. Au vu de l'état d'avancement du Cadre des MPB, le Comité de direction estime qu'il est maintenant temps de déployer un mécanisme global qui assure le suivi et la notification en matière de conformité à l'échelle de la Banque (ce qu'il suggérait déjà en 2019), pour remplacer le cadre actuel d'auto-évaluations sur les MPB. Les travaux effectués par l'équipe de veille MPB pour harmoniser les modèles et la présentation des auto-évaluations sur les MPB serviront de base, si possible, pour la mise en place d'un tel mécanisme et préfigurent les futures responsabilités de l'équipe BEI-REP, qui aidera le Comité de vérification à évaluer le statut de conformité de la BEI avec le cadre réglementaire des MPB dont elle relève.

Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP)

55. Le Comité de direction soutient pleinement et continuera de soutenir la mise en place du Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI et du cadre de ce BEI-REP, en particulier l'adoption des principes directeurs du BEI-REP et celle, à venir, des règles d'application du BEI-REP. Ce deuxième niveau définira les dispositions organisationnelles du BEI-REP, qui devront tenir compte des spécificités et du cadre statutaire de la BEI, ainsi que du rôle de surveillance de la BCL, couvrant déjà l'analyse de la situation de liquidité de la Banque.

Programme MPB en matière prudentielle

56. Au cours de l'année 2020, deux des grands projets prioritaires, la version 2 du Cadre de référence de la propension au risque, couvrant les risques financiers et non financiers et le risque de liquidité intrajournalière, ont été menés à bien. Des étapes ont été franchies et des progrès mesurables réalisés sur les autres projets prioritaires clés du portefeuille MPB en matière prudentielle, à savoir l'encadrement du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (Interest Rate Risk in the Banking Book, IRRBB) et l'application du BCBS 239. En outre, le Cadre de référence de la propension au risque du Groupe a été élevé au rang de grand projet prioritaire compte tenu de son importance pour le renforcement de la fonction de gestion des risques du Groupe. Des points réguliers sur l'avancement des grands projets prioritaires et sur l'ensemble du portefeuille MPB en matière prudentielle sont présentés aux instances dirigeantes et au Comité de vérification et continueront de l'être, comme indiqué dans les programmes de travail respectifs. La fréquence de la notification au Comité de direction est passée de deux fois par an à une fois par trimestre, tandis que les rapports au Comité du Conseil d'administration chargé de la politique de risque et au Comité de vérification restent semestriels. Les principaux « projets MPB » intéressant la dimension Groupe et portés par le chef de la gestion des risques Groupe (fonction mise en place au second semestre de 2020) font partie de la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification, de la Feuille de route de la banque du climat et du Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe.

57. Le portefeuille du programme MPB en matière prudentielle s'est également élargi pour couvrir des domaines où la pression réglementaire augmente (intégration du risque lié aux changements climatiques dans le cadre de gestion des risques prudentiels, par exemple) et où la conformité doit être améliorée (risque opérationnel, gestion du risque lié au modèle et gouvernance du modèle, notamment). Plusieurs projets d'utilité fondamentale pour l'adoption des MPB ont été menés à leur terme. C'est le cas de la virtualisation des données et de l'actualisation des données et des systèmes pour le cadre d'analyse des grands encours. Il en va de même de projets directement rattachés aux MPB, tels que la révision du plan de sauvetage de la BEI (qui intègre désormais le plan de rétablissement des ratios de capital de la BEI) et l'élaboration de la Politique du Groupe BEI et du cadre général en matière de gestion du risque lié au modèle.

Liquidité – Recommandations de la BCL

58. Dans son rapport d'évaluation de la liquidité pour 2020, la BCL a confirmé que la Banque avait clos les observations en suspens dans les délais de la feuille de route convenue entre les deux institutions. À compter de 2021, cette « feuille de route BCL » est mise à jour chaque trimestre pour rendre compte des derniers progrès réalisés dans la mise en œuvre.

59. Le projet MPB sur le risque en matière de liquidité intrajournalière a avancé comme il se devait en 2020 et, malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19, a pu se conclure dans les délais qui avaient été communiqués au Comité de vérification. En 2020, la Banque a intégré ses fonctionnalités de notification des expositions aux risques de liquidité intrajournalière (déjà utilisées depuis 2019) dans la mise au point des capacités de projection et des tests de résistance, améliorant ainsi les capacités de mesure des risques en matière de liquidité intrajournalière de sa deuxième ligne de défense au sein de la Direction de la gestion des risques.

60. Au dernier trimestre de 2020, la Banque a avancé dans le développement de ses outils de calcul du ratio de financement net stable (NSFR) conformément au règlement (UE) 2019/876, en mettant en œuvre les modèles réglementaires correspondants par grande monnaie. Ces modèles commenceront à être communiqués à la BCL en juillet 2021, conformément au calendrier réglementaire prescrit par l'UE.

61. Dans le cadre de l'ILAAP 2020 du Groupe BEI, comme mentionné ci-dessus, la Banque a intégré de nouveaux éléments à sa bibliothèque de tests de résistance sur la liquidité, sous la forme de scénarios de choc idiosyncratique, de choc à l'échelle du marché et de chocs combinés, conformément au guide de la BCE sur les processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (internal liquidity adequacy assessment processes, ILAAP) des banques.

62. Depuis mars 2020, la Banque rend régulièrement compte par écrit à la BCL de sa résilience face aux effets de la pandémie de COVID-19. Les thèmes couverts par ces rapports – qui sont également communiqués au Comité de vérification – sont la résilience de la Banque d'un point de vue opérationnel, sa capacité à se financer et à effectuer les opérations de couverture nécessaires sur les marchés de capitaux, ainsi que l'incidence prévue, sur les liquidités, de chaque nouvelle mesure prise en réponse à la crise de COVID-19 (par exemple, le Fonds de garantie paneuropéen).

63. La deuxième ligne de défense contre les risques afférents à la liquidité dépend fortement de la qualité des données des systèmes utilisés pour le suivi et la notification, ainsi que de l'efficacité opérationnelle de ces derniers. Cela est particulièrement vrai dans le cas des expositions au risque du Groupe BEI, qui ne sont pas encore consolidées dans un référentiel de données ad hoc. D'autres mesures seront prises en 2021 afin de déterminer la meilleure solution pour renforcer la robustesse des capacités de suivi et de notification de la Banque dans le domaine du risque de liquidité.

Notification des risques et résultats des tests de résistance selon les IFRS

64. Le Comité de direction prend note de la recommandation réitérée par le Comité de vérification à la Banque de renforcer la capacité de calcul des ratios prudentiels et des résultats des tests de résistance selon les normes IFRS. La Banque gère actuellement ses activités et ses risques sur la base de ses comptes statutaires, conformément aux directives comptables de l'UE. Le Plan d'activité de la Banque est également établi sur la base des directives comptables de l'UE. Les principales normes comptables utilisées en interne pour la gestion de la Banque sont donc, à l'heure actuelle, les directives comptables de l'UE. Par conséquent, la mesure des risques est alignée sur ces normes.

65. Le passage à une information sur les risques selon le référentiel IFRS nécessiterait une adaptation des systèmes comptables de la BEI, de son information financière et de sa notification des risques telles qu'elles sont en interne, ainsi que de ses modèles, politiques et procédures en matière de risques, afin de permettre le pilotage de la Banque selon les IFRS. Cela coïnciderait aussi avec d'autres projets pluriannuels porteurs de changement tels que le BCBS 239.

66. Le Comité de direction, en étroite coordination avec la direction du FEI, examinera donc attentivement le bilan coût/avantages de l'adoption du référentiel IFRS pour les principales normes comptables de la Banque et les calculs de risque correspondants, en tenant compte des implications pour la prise de décision et en prenant dûment en considération les objectifs stratégiques de la Banque.

Cadres FINREP et COREP

67. Actuellement, le registre des MPB approuvé par le Conseil d'administration en mai 2019 indique que la Banque n'est pas soumise aux obligations d'information prudentielle (c'est-à-dire, aux cadres COREP et FINREP). Néanmoins, la Banque reconnaît la nécessité d'améliorer l'intégration de ses données et de ses systèmes à l'échelle du Groupe et s'engage à aligner ses structures de données et sa taxinomie sur celles du secteur bancaire et à développer davantage ses capacités de notification.

68. La Banque réexaminera attentivement la nécessité de produire des rapports réglementaires en tenant compte des besoins de l'équipe BEI-REP et des coûts et avantages associés, y compris, le cas échéant, l'adoption de certains éléments des mécanismes COREP et FINREP.

III. LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

69. La BEI est chargée de gérer la Facilité d'investissement (FI), et, à ce titre, son Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, au moyen de financements octroyés sur les ressources du Fonds européen de développement (FED), elles-mêmes provenant du budget des États membres de l'UE. Parallèlement aux ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat de Cotonou, les fonds de la FI servent à financer des opérations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Les opérations réalisées au moyen des ressources de la FI (et de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact) et celles réalisées sur les ressources propres de la Banque sont complémentaires par nature. Les opérations sur ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat de Cotonou concernent essentiellement des projets du secteur public (p. ex. prêts de type souverain). En revanche, les opérations sur ressources FI relèvent généralement du segment, plus risqué, des projets privés et, dans des cas précis, également des opérations du secteur public assorties d'un risque élevé. L'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, quant à elle, finance des projets à haut risque et fort impact qui, normalement, ne satisferaient pas aux règles prudentielles auxquelles sont subordonnés les financements sur ressources propres.

70. Les principales opérations et activités internes liées à la gestion de la FI (et des opérations au titre de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact avec des institutions financières) sont traitées dans le cadre de l'infrastructure, des procédures et des processus habituels de la Banque. Par conséquent, les activités de gestion et contrôles internes principaux, en particulier ceux ayant trait à la gestion des risques, aux audits internes, aux ressources humaines, à la trésorerie et à l'information financière, sont les mêmes que pour les opérations de la BEI. Les opérations menées sur l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact de la FI autres que les prêts aux institutions financières sont conformes aux dispositions des principes relatifs aux risques dans le mandat général pour les activités de financement d'impact, énoncées dans la section correspondante des Lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. Les processus internes de la Banque sont complétés par une structure de gouvernance externe, le Comité FI, qui est l'instance au sein de laquelle les représentants des États membres et de la Commission européenne définissent les stratégies et les lignes directrices opérationnelles de la FI et donnent leur avis sur les opérations. Les mandats extérieurs, y compris les mandats de la FI, sont soumis à des audits externes.

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2020



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org